

# LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 92

LE MERCREDI 26 AVRIL 2000

87c + TAXES = 1\$

**LES SPORTS**

**LES EXPOS CÈDENT  
BATISTA AUX ROYALS  
DE KANSAS CITY**  
PAGE B 7

**ÉCONOMIE**

**LES MARCHANDS MÉTRO  
VOIENT D'UN MAUVAIS ŒIL  
LA RUMEUR D'OPA**  
PAGE B 2

**LE MONDE**

**LES CONSERVATEURS  
IRANIENS INTENSIFIENT  
LEUR OFFENSIVE**  
PAGE B 6



## Que sont les boat people devenus?

Il y aura un quart de siècle ce 30 avril, Saïgon tombait aux mains des communistes. Entre 1975 et aujourd'hui, près de 2,5 millions de Vietnamiens auront pris la fuite. Plus de 500 000 d'entre eux n'atteignirent jamais une rive amie, engloutis dans l'océan Pacifique ou avalés par les forêts cambodgiennes. À l'époque, le récit des boat people fit frissonner le monde et un réseau de parrainage sans précédent se créa au Québec. Aujourd'hui, que sont devenus les 40 000 Vietnamiens de Montréal?

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

En octobre 1979, quand la Ville de Québec invita Van Giap Nguyen à signer son livre d'or, il ne se contenta pas d'y apposer sa griffe. «Je n'avais jamais signé cela, un livre d'or, et, spontanément, je me suis lancé dans la rédaction d'un long, d'un très long paragraphe. Il me fallait dire toute l'éternelle reconnaissance que nous éprouvions envers les Québécois, dire que jamais nous ne pourrions nous acquitter de la dette morale que nous avons envers vous qui nous avez accueillis.»

Si M. Nguyen était honoré ce jour-là, c'est que quelques semaines à peine après son arrivée au pays, il s'était lui-même porté bénéficiaire auprès de ses compatriotes pour atténuer leur dépaysement.

Dès 1975 commença la première vague d'exilés vietnamiens, essentiellement faite, celle-là, d'intellectuels, de représentants des professions libérales et de militaires. Bien que précipité, leur départ vers des bases militaires américaines du Pacifique fut cependant moins dramatique que pour les exilés de la seconde vague d'après 1978.

★  
«Plus de 40 000 Canadiens se sont réunis entre amis, parents, associations volontaires, diocèses ou paroisses pour subvenir pendant un an aux besoins essentiels des réfugiés»

Plus hétérogène, faite de commerçants, de techniciens et d'ouvriers plus ou moins spécialisés, cette deuxième vague comprenait aussi quantité de Chinois d'origine vietnamienne. Ce seront ceux-là, partis en catastrophe sur des embarcations de fortune et soumis à la cruauté de pirates, que l'on baptisera les boat people.

Médecins, ingénieurs, dentistes: au Vietnam, les réfugiés de la première vague faisaient partie de l'élite, vivaient dans des villas, à trois ou quatre générations sous un même toit, avec des bonnes à leur service. Ici, ils repartaient à zéro, habitaient de petits appartements. Ici, leurs diplômes ne valaient plus rien. Pour obtenir les équivalences et reprendre la pratique du génie, de la médecine ou de la pharmacie, il leur fallait, à 30 ou 40 ans, repasser des tests, replonger le nez dans les livres. «Or, en médecine ou en dentisterie, tant de livres étaient en anglais ici, alors qu'au Vietnam, nous avions tout appris en français», relate M. Nguyen, aujourd'hui adjoint du président de la communauté vietnamienne de Montréal.

Comparativement à quantité d'autres immigrants, les Vietnamiens étaient particulièrement bien outillés en arrivant ici. Par le passé colonial de leur pays, plusieurs d'entre eux parlaient déjà le français. Ici, les nouveaux venus retrouvaient aussi, pour plusieurs, des compatriotes prêts à les aider. (À partir de 1954, en vertu du «plan Colombo», le gouvernement vietnamien avait envoyé ses citoyens les plus prometteurs étudier à l'étranger. Attirés par les universités francophones québécoises, plusieurs mirent donc le cap sur la province.)

Au surplus, les Vietnamiens arrivés ici étaient portés

VOIR PAGE A 8: BOAT PEOPLE



**LE MONDE**

## Manifestation monstre dans la Petite Havane

■ À lire, page B 6

**MÉTÉO**

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 14 Min: 0  
Québec Ensoleillé. Max: 11 Min: -4

Détails, page B 5

**INDEX**

Annonces ..... B 8 Horizons ..... B 1  
Avis publics ..... B 5 Le monde ..... B 6  
Bourse ..... B 4 Les sports ..... B 7  
Culture ..... B 10 Mots croisés ..... B 8  
Économie ..... B 2 Politique ..... A 5  
Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 9

www.ledevoir.com

## Harel lance le train des fusions

*Les maires des plus grandes villes accueillent favorablement la vision urbaine du livre blanc*

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard persiste et signe avec sa décision de placer les fusions de municipalités au centre de la réorganisation municipale. Le premier ministre et sa ministre des Affaires municipales en avaient beaucoup parlé au cours des dernières semaines; le livre blanc sur la réforme municipale en fait, avec le renforce-

ment du palier régional ou supramunicipal, la solution aux problèmes de l'organisation municipale. «Il faut s'assumer», a lancé la ministre Louise Harel qui a également tenu à prévenir les réactions négatives des élus municipaux sur les fusions en disant, lors du dévoilement de son livre blanc hier: «On ne peut pas dire non à tout.»

En clair, les maires devront s'asseoir et convenir de fusions, sinon le gouvernement tranchera d'ici la fin de l'année dans le cas de Montréal, Québec et Hull. De même,

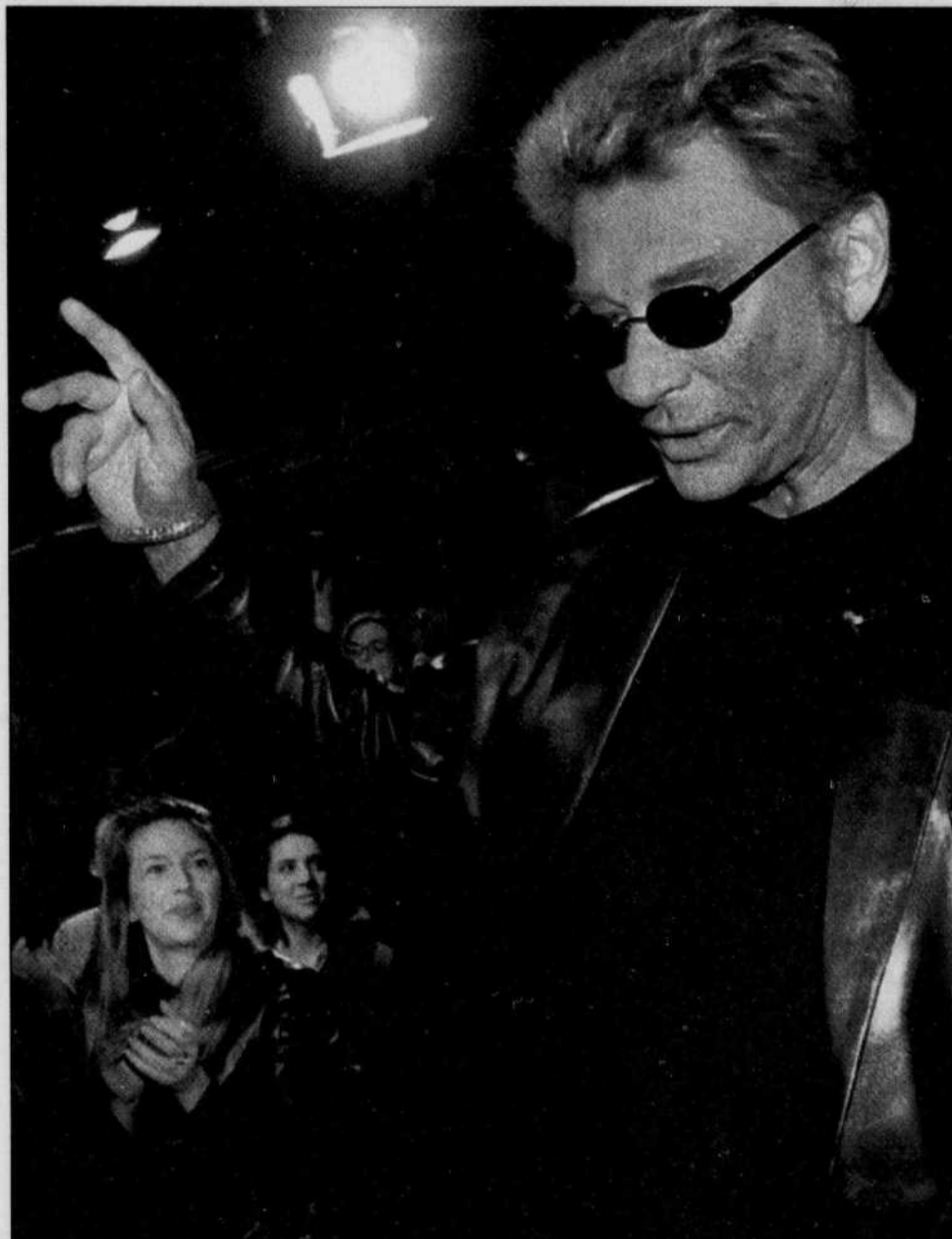
les élus municipaux maires devront s'entendre entre eux et avec le ministère des Finances pour convenir des modalités d'un nouveau pacte fiscal, élément absent du livre

VOIR PAGE A 8: HAREL

■ Autres informations, page A 4

■ L'éditorial de J.-R. Sansfaçon, page A 6

## Johnny Hallyday à Montréal



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Johnny Hallyday sera au grand Saint-Denis les 30 et 31 août, avec la gigantesque mécanique de ses spectacles européens.

## Le donneur de sentiments

Finis la valse-hésitation des dernières années: Johnny Hallyday s'amène au Québec, un quart de siècle après le demi-bide de la place des Nations. Cette fois, aucun doute n'est permis: il est venu l'annoncer lui-même en conférence de presse télévisée et en entrevue au *Devoir*: il sera au grand Saint-Denis les 30 et 31 août, avec la gigantesque mécanique de ses spectacles européens. Et tous les «eu» qui viennent après *Queeeuuuu jeeuuu l'aimeeeuuuuuu*.

SYLVAIN CORMIER

Bleu. Pâle. Très pâle. Les yeux sont d'un bleu si pâle qu'on se noie dedans. Et dessous, fendu si large que tout le visage semble épouser la courbe, il y a ce sourire. Le sourire de Johnny Hallyday. Ce sourire qui a raison de tout. Ce sourire qui fait presque instantanément fondre la calotte polaire de la gent journalistique montréalaise amassée ce mardi midi dans l'environnement studio de la chaîne musicale pour adultes MusiMax, où le chanteur vient annoncer en conférence de presse ses deux spectacles d'août prochain au Saint-Denis 1.

Presque. Une drôle de petite meute l'attend, faut-il ajouter. Moitié fans extatiques, moitié journalistes sceptiques, côte à côte. Et au moins deux ou trois journalistes extatiques, dont moi, bien sûr: j'aime Johnny depuis l'enfance, vous le savez peut-être puisque je ne cesse de l'écrire depuis dix ans en ces pages. Drôle d'ambiance, dis-je donc. Dans le coin gauche, on frétille: ouais, on va voir Johnny! Tu crois qu'il pourrait me signer une photo? Dans le coin droit, on

râle: tout ce branle-bas pour le retour de Hallyday au Québec? N'en fait-on pas un peu beaucoup pour cet Elvis par défaut? Ce rêve américain incarné à l'échelle française?

Le comité d'accueil, formé par le patron de la succursale locale d'Universal, les producteurs québécois et le directeur du Saint-Denis, est vite mis sur la sellette: pourquoi diable présenter un spectacle qui, à 69 \$ le billet (en vente aujourd'hui même), ne paiera même pas les cachets d'aspirine de Johnny, encore moins les «16 musiciens et choristes, 45 techniciens de scène, quatre semi-remorques d'équipement, 36 000 watts de son...» et le «système d'éclairage signé Jacques Rouveyrolis»? C'est une «simple reprise de contact», répliquent les producteurs, pas une entreprise «immédiatement rentable». Ils espèrent revenir à la charge dans deux ans, avec la «machine du Stade de France» (lieu du dernier triomphe de Johnny: 250 000 fans en trois soirs). Rien de moins.

Et puis Johnny arrive. Les défenses tombent, les nez levés s'abaissent d'un cran, la besace aux

VOIR PAGE A 8: JOHNNY

## Québec entend limiter l'exploitation forestière

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le projet de loi que Québec doit déposer prochainement prévoit deux nouvelles limites à l'exploitation forestière: l'une, nordique, définirait une limite absolue à l'exploitation de la forêt boréale et l'autre, qui s'appliquerait partout, permettrait de procéder au «classement» d'écosystèmes forestiers exceptionnels pour les soustraire à la coupe.

C'est ce qui ressort du dernier chapitre d'une récente version explicative du *Projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*. La version obtenue par *Le Devoir* date de la mi-février.

Selon ce document à distribution très restreinte, la stratégie de développement des «aires forestières protégées» élargirait le réseau actuel par l'octroi de nouveaux pouvoirs accordés au ministre responsable des forêts. Mais avant d'ajouter de nouveaux «écosystèmes forestiers exceptionnels» aux forêts expérimentales et aux autres forêts qui bénéficient actuellement de différents statuts, le ministre devrait «consulter» le ministre de l'Environnement et celui responsable de la faune.

Mais ces deux ministres ont demandé davantage au cours des derniers mois. Ils ne veulent pas être simplement consultés mais désirent que la future loi exige leur accord préalable. L'Environnement ne veut pas que le classement des forêts dites «exceptionnelles» par les Ressources naturelles empêche ou entre en conflit avec d'éventuels projets de réserve écologique ou, du côté de la faune, avec la protection beaucoup plus stricte d'habitats essentiels à certaines espèces.

Les réserves écologiques confèrent aux écosystèmes rares ou fragiles une protection beaucoup plus radicale: le

Au Canada, 80 % des surfaces forestières en forêt nordique sont encore coupées à blanc

VOIR PAGE A 8: FORÊTS

## Les prêteurs sur gages crient au secours

*Des taux d'intérêt de 60% ne suffisent pas aux commerçants, qui demandent à Québec de les subventionner*

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Pour assurer que leurs clients ne paient que 60 % d'intérêts, les prêteurs sur gages croient que Québec devrait envisager de les subventionner. Autrement, ces commerces vont continuer à dépasser la limite légale.

Le porte-parole du Regroupement des prêteurs sur gages de l'est du Canada, Robert Tessier, évalue à 17 millions par année le montant de l'aide gouvernementale qui leur permettrait de se conformer aux lois. Ce montant amortirait les frais supplémentaires. «Ce foutu 60 %, ce n'est pas applicable, clame-t-il. Pour être capable de vivre sur un prêt de 100 \$, par exemple, il faut qu'on demande 22 \$ par mois en frais. De ce montant, 20 \$ sont calculés pour couvrir l'évaluation, l'ouverture du dossier et l'entreposage. Et les 2 \$ qui restent, c'est l'intérêt sur 120 \$, soit l'équivalent de 24 % par année.»

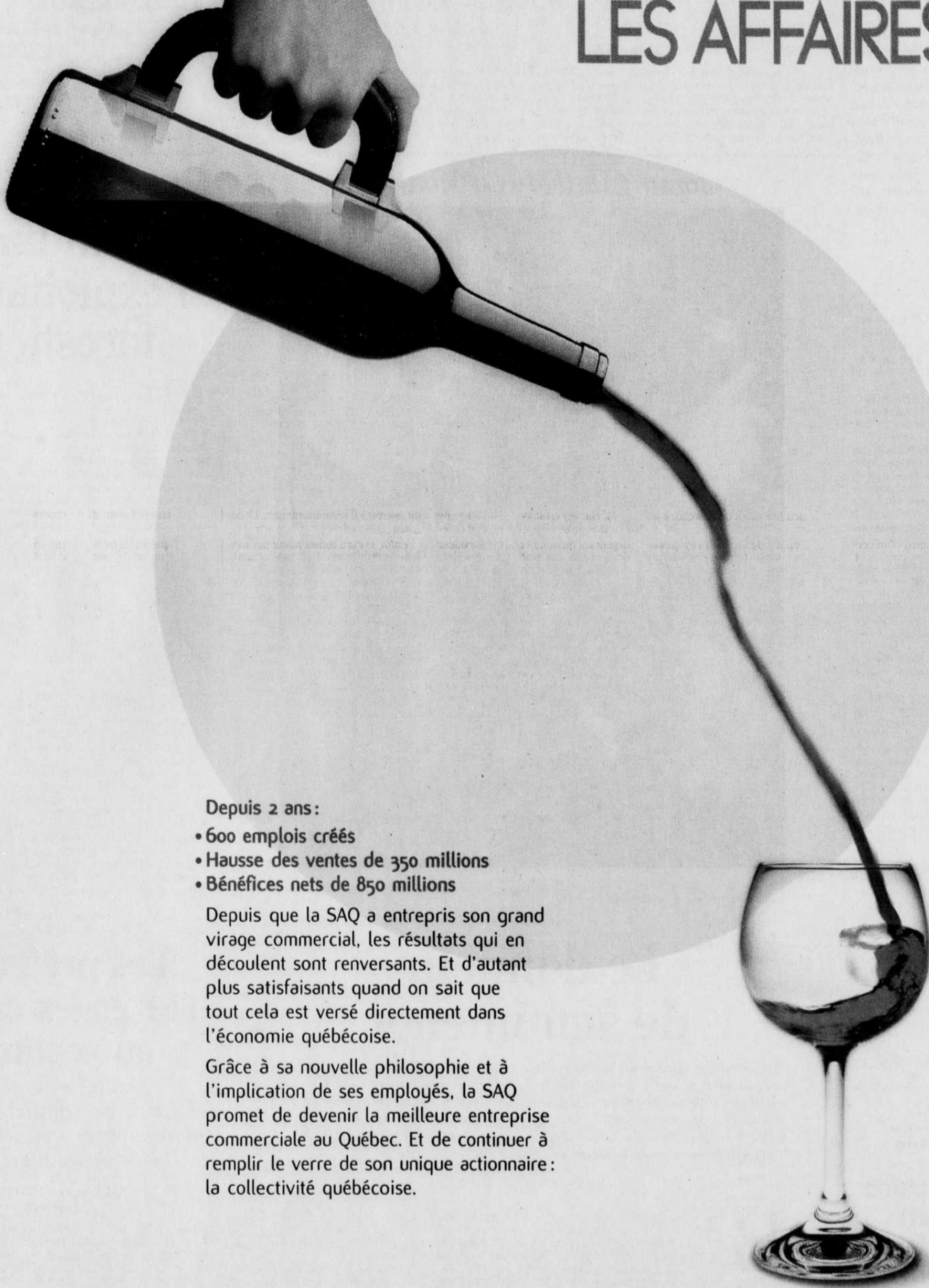
Au lieu de traquer les commerçants, l'État pourrait être

VOIR PAGE A 8: DEUX ANS

## André Harvey quitte le Parti conservateur

■ À lire, page A 3

# LA NOUVELLE SAQ, VERSÉE DANS LES AFFAIRES



Depuis 2 ans :

- 600 emplois créés
- Hausse des ventes de 350 millions
- Bénéfices nets de 850 millions


Depuis que la SAQ a entrepris son grand virage commercial, les résultats qui en découlent sont renversants. Et d'autant plus satisfaisants quand on sait que tout cela est versé directement dans l'économie québécoise.

Grâce à sa nouvelle philosophie et à l'implication de ses employés, la SAQ promet de devenir la meilleure entreprise commerciale au Québec. Et de continuer à remplir le verre de son unique actionnaire : la collectivité québécoise.



**SAQ**

[www.saq.com](http://www.saq.com)

La modération a bien meilleur goût. 

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Josée Blanchette

### La mafia contre Mafiaboy

Il n'y a pas si longtemps, ils jouaient à Donjons et Dragons. Les voici maîtres du monde en chevaliers resquilleurs, «hacktivistes» de la «nouvelle économie» sur la Toile. Leur siège social se situe dans le sous-sol d'un bungalow de banlieue. Mais qui sont les véritables criminels? Ceux qui vous obligent à vous protéger, moyennant finance, ou ceux qui ouvrent la porte parce qu'elle n'est pas fermée à clé?

Dès qu'elle a appris qu'on avait pincé Mafiaboy en banlieue de Montréal, Virginie Millière a trépillé de joie. Enfin, un Québécois! La réalisatrice-scénariste prépare depuis quelques mois un documentaire pour Poly Productions sur les pirates informatiques. Mais avec les 75 % de contenu canadien que lui impose le Fonds des câbles, il lui faudra plus qu'un petit maltraité de banlieue pour reconstituer cette nouvelle épopée virtuelle à l'échelle mondiale. Il n'y a d'ailleurs pas qu'elle sur le coup: ils sont 56 agents à s'occuper de piratage informatique à la Gendarmerie royale du Canada. On compte aussi une unité à la Sûreté du Québec et une section au Service de police de la CUM. Les pièces à conviction? Un disque dur, une toile d'araignée...

Difficile de ne pas sympathiser avec certains de ces chevaliers des temps modernes, dont la souris tient lieu d'épée et l'ordinateur de monture, et dont la plupart ne sont pas mal intentionnés. Virginie Millière déparle les pirates en plusieurs catégories: «Les «hackers», ça désigne l'ensemble des pirates, mais ils sont une micro-société sur le Web. Il y a les «crackers», ceux qui «craquent» les codes des différents sites. Il y a les «lammers», des pirates du dimanche un peu gauches. Ce sont eux les plus dangereux, car ils ne savent pas ce qu'ils font. Il y en a un qui a paralysé la tour de contrôle de l'aéroport de Boston pendant trois heures. Oups! Scusez pardon! Les «smashers», eux, détruisent des banques de données pour le plaisir, répandent des virus, envoient des courriels en votre nom, divulguent des dossiers qui sont dans votre disque dur. Mais en général, 80 % des actes de piratage malveillants sont réalisés à l'intérieur par quelqu'un de la boîte ou un ancien employé qui s'est fait virer.»

#### Les pirates maboules

Quant à Mafiaboy, 15 ans, Virginie Millière le soupçonne plutôt de faire partie des Robin des Bois locaux, dont certains font du warez, c'est-à-dire qu'ils volent des logiciels et les mettent à la disposition de tous les usagers. Leur code de déontologie: enseigner leur savoir et partager les connaissances. «Il y a aussi une veine de pirates qui sont contre le commerce électronique et d'autres qui, comme Mafiaboy, essaient simplement de démontrer que le système n'est pas fiable et qu'ils sont capables de mettre les failles au grand jour. La Régie du logement s'est fait changer sa page d'accueil par un pirate néerlandais il y a quelques années. Ce n'était qu'un avertissement», explique Virginie. «Le groupe Chaos est aussi entré dans une banque allemande, a fait transférer de l'argent dans son compte et l'a rendu le lendemain. C'est la seule façon de mesurer la fiabilité du système, bien souvent. Si la Banque Royale a des problèmes de sécurité, elle ne va pas le clamer sur les toits. Ces pirates-là nous rendent service.»

Le défi motive l'ado, stimule la délinquance du procédé et par l'anonymat relativement facile à garder. Et puis, de l'avis même des pirates, il n'y a rien de plus efficace pour assurer sa popularité auprès des filles.

Ce qui est également surprenant, selon la réalisatrice de *Pirates et Corsaires - Quand le Net se transforme en champ de bataille* (un titre de travail), c'est la façon dont on traite ces bandits des chemins les moins fréquentés. En Israël par exemple, l'un d'eux, s'étant introduit sur le site de la NASA, du FBI et du MIT (Massachusetts Institute of Technology), a eu droit à des égards dignes d'un héros national. D'autres deviennent des corsaires, c'est-à-dire qu'ils sont récupérés par les grandes compagnies de sécurité informatique pour développer des systèmes de protection ou protéger des sociétés comme Amazon.com contre les pirates. Virginie Millière cite le cas du jeune Yoann Vandorsclaire, un Français de 17 ans qui travaille pour Roco Productions à titre de corsaire en attendant son procès pour piratage parce qu'il s'est introduit sur le site des Forces armées américaines il y a deux ans. «En Europe, on prend en considération ce côté chevaleresque, on sympathise avec l'aspect aventureux.»

Quant à Mafiaboy, il a la côte. Camillien-Houde à remonter avant de crier yahoo! et la sentence risque d'être exemplaire simplement pour effrayer ses semblables, calmer la justice américaine et la ministre de la Justice, Janet Reno, qui milite pour le *tough love* tout en refroidissant les poussées hormonales contagieuses des ados. Le discours officiel tente de décourager les imitateurs du jeune héros de l'île Bizard en le traitant plutôt de minable tout juste capable d'ajouter de l'eau dans un mélange à gâteau Duncan Hines. Ce qui n'est pas tout à fait exact. Un spécialiste en signatures électroniques basé à Paris (et qui préfère conserver l'anonymat) me faisait remarquer que si les sites Internet n'étaient pas si mal fichus, «ça prendrait de vrais criminels, pas des petits boutonneux du West Island, pour mettre la «nouvelle économie» à terre. Comme on est trop cons et surtout trop pressés pour établir des réseaux qui soient le minimum sécuritaires, on préfère taper sur la gueule de quelques petits «nerds» qui passent leurs samedis soir à jouer sur le Net.»

Moi, je dis comme l'inspecteur Colombo: à qui le crime profite-t-il? Sûrement aux compagnies qui fabriquent des coupe-feux, ces logiciels de protection qui empêchent les utilisateurs non autorisés d'entrer dans le périmètre de sécurité et dont les prix, à l'heure actuelle, sont artificiellement «boostés». En plus de recruter d'anciens délinquants pour en faire des corsaires (on paie ton avocat, tu bosses pour nous), ces compagnies fabriquent peut-être aussi les pirates?

La suite d'*Omertà* avec 75 % de contenu mondial, ça vous dirait? Le rôle de Mafiaboy pourrait être tenu par un certain Elian, petit Cubain qui en veut à l'Amérique entière de l'avoir renvoyé chez lui rouler des cigares pour les riches.

Parti progressiste-conservateur

## Clark perd un troisième député

### André Harvey ne croit plus aux chances des conservateurs

C'est la débandade au Parti conservateur. À deux semaines du congrès du parti, le député-vedette de Chicoutimi-Le Fjord, André Harvey, a annoncé qu'il quittait le caucus conservateur pour siéger comme indépendant. Une tuile de plus pour le leader Joe Clark, qui n'arrive pas à remettre la «machine bleue» sur ses rails.

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Après le départ de plusieurs organisateurs politiques, c'est au tour du député de Chicoutimi-Le Fjord, André Harvey, d'annoncer qu'il siégera désormais comme indépendant à la Chambre des communes afin, a-t-il fait valoir hier, de mieux servir les intérêts de ses électeurs. M. Harvey est le troisième député à quitter les rangs conservateurs en huit mois.

André Harvey a expliqué par voie de communiqué qu'il avait «la ferme conviction que c'est en siégeant maintenant comme député indépendant de Chicoutimi-Le Fjord qu'il pourra le mieux faire l'unité de [s]es électeurs et électrices autour de dossiers qui sont vitaux pour l'amélioration de la qualité de vie». Au nombre des dossiers prioritaires, M. Harvey a mentionné la transformation de l'aluminium, l'industrie touristique et le revenu minimum garanti.

M. Harvey a été élu sous Brian Mulroney en 1984 et 1988. Il a été défait lors du balayage de 1993 et est revenu à la Chambre des communes en 1997, où il a occupé le poste de whip du PC. Il est de ceux qui avaient convaincu Joe Clark de reprendre les commandes du parti.

Le départ de M. Harvey passe d'ailleurs pour un terrible croc-en-jambe à M. Clark, qui éprouve toutes les difficultés à remettre le parti sur ses rails tandis que la nouvelle Alliance canadienne, née des cendres du Parti réformiste, prend son envol. Aussi, ce n'est pas un hasard si le député de Chicoutimi-Le Fjord a pris la peine d'indiquer qu'il ne s'attaquait pas au chef en quittant le caucus conservateur.

«Tout au long de ma vie publique, la fidélité à un chef et à un parti a été de

toute première importance pour moi», a écrit M. Harvey dans son communiqué tout en indiquant n'avoir «que des éloges pour la probité et le sens du dialogue» de M. Clark, qu'il remercie.

Joe Clark a d'abord réagi catégoriquement à cette annonce, qu'il a lui-même qualifiée de «surprise», en se disant «furieux». Puis, dans un second point de presse, il a baissé le ton, disant qu'il était déçu et que M. Harvey faisait une erreur.

M. Clark dit ne pas voir dans ce nouveau départ un signe que le Parti conservateur est en train de couler. Le PC est encore le seul parti offrant une solution alternative aux libéraux pour former le gouvernement, a-t-il répété à maintes reprises.



André Harvey

Clark refuse de se laisser abattre par cette nouvelle démission

#### Grosse rupture

En entrevue au *Devoir*, André Harvey a mentionné que le programme du Parti conservateur ne lui convenait plus. «J'ai rencontré beaucoup de mes concitoyens, et unanimement, ils ont dit: «André, on va travailler pour toi, mais le Parti conservateur, ça ne nous intéresse plus.»

M. Harvey croit avoir davantage de chances de se faire élire en tant qu'indépendant qu'en tant que conservateur dans sa circonscription. Si des élections étaient déclenchées demain, il se présenterait comme indépendant. Mais si les élections avaient lieu dans un an? «Je ne sais pas du tout», a-t-il lâché.

Appelé à commenter cette nouvelle défection, le député conservateur du Québec, André Bachand, a indiqué que les arguments de M. Harvey «ne sont pas crédibles». Selon lui, M. Harvey est un agent libre: il a reçu des propositions de l'Alliance canadienne

et du Parti libéral et «attend de voir de quel côté le vent tourne» avant de se choisir une nouvelle famille politique.

#### L'exode se poursuit

Cette annonce succède aux multiples départs, annoncés au cours des derniers jours, d'importants organisateurs conservateurs. François Pilote et son frère Pierre ont choisi de s'occuper de la campagne au Québec de Tom Long, un candidat pressenti au leadership de l'Alliance canadienne. François Pilote militait depuis 20 ans au PC et avait même été directeur général du parti en 1995, tandis que Pierre Pilote avait été vice-président de l'aile québécoise du PC. De plus, Pauline Browes, ancienne ministre sous Brian Mulroney, a abandonné M. Clark pour Tom Long, tout comme le conseiller de M. Clark, Tim Powers.

Du côté des élus, le député de Terre-Neuve, Bill Matthews, avait quitté les rangs conservateurs pour se joindre aux libéraux en août dernier. Puis, en janvier, le Terre-Neuvien Charlie Power a démissionné. L'élection complémentaire se tiendra dans deux semaines. M. Harvey est donc le troisième soldat de Joe Clark à le déserter en huit mois à peine. M. Clark a toutefois fait un gain en la personne d'Angela Vautour, une néo-démocrate qui s'est jointe au PC cet automne.

«Il n'y a pas d'exode [au Parti conservateur], a rassuré hier M. Clark. Nous avons perdu trois députés, je le regrette, mais cela arrive dans la vie d'un parti politique. Nous sommes le seul parti à offrir une solution alternative au parti au pouvoir.» Il reste maintenant 17 députés conservateurs en Chambre.

Enfin, le Parti conservateur fait face à des problèmes de financement. Coïncé par une dette évaluée à 7,4 millions et ayant été incapable d'atteindre ses cibles financières en 1999, le parti a dû adopter, selon ce que rapportait la semaine dernière le *National Post*, un budget de 2,1 millions pour cette année, soit le plus frugal depuis 1994. Et le PC ne compte plus que sur un membership de 22 000 membres.

Avec la collaboration de Manon Cornellier

## Les Canadiens: des optimistes qui ont peur

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La perception que les Canadiens ont de leur sécurité économique et personnelle ne correspond pas à la réalité. Leur optimisme sur le front économique dépasse largement l'amélioration de leur situation financière générale. Par contre, malgré des progrès mesurables en matière de santé et de sécurité publique, ils sont plus inquiets que par le passé, révèle le Conseil canadien de développement social (CCDS) dans le rapport *L'indice de sécurité personnelle 2000*, qui sera rendu public aujourd'hui et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Le rapport cherche à mesurer cet indice en se basant sur une vingtaine de facteurs divisés en deux groupes. Le premier réunit des données statistiques. Le second, les résultats d'un sondage réalisé auprès de 3000 personnes.

«En observant de plus près les statistiques, on remarque que la sécurité économique des Canadiens a en fait diminué en 1999 alors que la confiance des gens dans leur sécurité économique s'est accrue. Au contraire, bien que les résultats en matière de santé et de sécurité personnelle se soient considérablement améliorés, les gens ne se sentaient pas plus en confiance dans ces domaines qu'un an plus tôt», résume-t-on dans un document.

C'est la question de la sécurité personnelle qui donne lieu aux contradictions les plus marquées. Alors que les taux de crimes violents et de crimes contre la propriété diminuent depuis sept ans, les Canadiens s'estiment moins en sécurité. C'est au Québec que le taux de crimes violents y est le plus bas, mais c'est là qu'on se sent le moins en sécurité.

La perception de la situation économique non plus ne correspond pas tout à fait à la réalité. Le rapport rappelle que le revenu disponible après impôts a poursuivi sa tendance récente à la hausse mais n'a toujours pas rattrapé le terrain perdu depuis 1989. Le nombre de personnes pauvres a diminué mais celles qui le demeurent le sont encore davantage, l'écart entre leur revenu et le seuil de faible revenu s'étant élargi. De plus, l'évolution des prestations d'aide sociale n'a pas suivi le rythme de l'inflation et l'endettement personnel atteint des niveaux alarmants.

Par contre, on observe une baisse du taux de chômage général et en particulier du chômage de longue durée, quoiqu'il n'ait pas encore descendu au niveau de 1990. L'admissibilité à l'assurance-emploi s'est légèrement améliorée au cours de la dernière année mais le taux est encore nettement inférieur à ce qu'il était avant les grandes réformes de la dernière décennie.

Une fois tous ces facteurs statistiques compilés, on observe depuis un an une chute de l'indice économique de 2,39 points. L'indice de perception des Canadiens a pourtant, à cet égard, connu une hausse de 2,15 points, et ce, même si un nombre de personnes légèrement supérieur à 1998 disent ne pas avoir un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins.

Ce qui nourrit cette attitude positive est la confiance beaucoup plus élevée qu'ont les Canadiens de conserver leur emploi (les Québécois mènent la marche) ou d'en trouver un rapidement en cas de mise à pied (au Québec, on en est moins sûr qu'ailleurs) et une confiance légèrement accrue de pouvoir compter sur les programmes sociaux en cas de coup dur.

En matière de santé, les chiffres montrent une diminution notable des blessures dues aux accidents de travail et de la route, une diminution du nombre d'années de vie perdues à la suite d'une mort prématurée, ce qui fait grimper l'indice statistique d'une année à l'autre de 6,32 points. Les Canadiens, pourtant, se trouvent en moins bonne santé et n'affichent aucune amélioration de leur perception. En fait, si elle n'a pas baissé, c'est uniquement parce que 60 % des gens pensent qu'ils auront accès aux soins dont ils auront besoin.

EN BREF

### Le chef libéral contredit

(Le Devoir) — Le vice-président pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), l'économiste Pierre Cléroux, estime que le chef libéral, Jean Charest, exagère quand il chiffre à 39 millions seulement la baisse d'impôt contenue dans le dernier budget Landry pour l'année 2000-01. Le budget établit à un milliard cette baisse d'impôt. «M. Charest a raison de dire que l'effet net pour le consommateur sera moindre que le un milliard. Mais on a été l'élastique», a indiqué hier M. Cléroux. Contrairement à ce qu'avance M. Charest, les municipalités n'auront pas à augmenter les taxes foncières pour s'adapter au budget Landry, croit-il. De même, l'absence de l'indexation des tables d'impôt, qui n'entrera en vigueur qu'à la fin de 2002-03, est compensée par l'ampleur des baisses d'impôt, a soutenu le représentant de la FCEI.

### Un ado plaide coupable de meurtre non prémédité

(PC) — Accusé de meurtre non prémédité sur la personne de Pearl Rushford-Lamarre, 81 ans, tuée de 47 coups de couteau dans sa résidence de Chambly, un garçon de 13 ans a reconnu sa culpabilité hier. L'adolescent, dont on ne peut révéler l'identité, connaît sa sentence le 12 juin. Cinq jeunes se trouvaient dans la résidence de la victime lorsque le meurtre a été commis, le 20 septembre dernier. Un autre adolescent de 15 ans a déjà été condamné à une peine de six ans de garde sévère. Deux autres devront pour leur part séjourner 18 mois en centre d'accueil. Enfin, dans le cas du dernier, âgé de 14 ans, on doit déterminer s'il y aura renvoi devant un tribunal pour adultes.

Quinzaine du livre en Montérégie

CINQUIÈME ÉDITION DU 14 AU 28 AVRIL 2000

Porte-parole Robert Lalonde

Info Quinzaine: (450) 651-0694

Pour la programmation détaillée, consultez notre site internet [www.aei.ca/~ccm](http://www.aei.ca/~ccm)

Partenaires: Québec, LE DEVOIR, Canada, Desjardins, Hydro Québec, ASSEMBLÉE NATIONALE, CHA 103.3 FM La Guilde Sub

B... à la carte

Mardi 2 mai

(Hôtel Le Reine Elizabeth)

M. F. Anthony Comper  
Président et chef de la direction  
Banque de Montréal

Réservations: Line Leblond  
Téléphone: (514) 871-4000, poste 4001  
Télécopieur: (514) 871-5971

Billet: 49 \$ membre, 71 \$ non-membre  
Série de 10 billets: 445 \$ (membres seulement)  
TPS (7 %) et TVQ (7,5 %) en sus

Partenaires: Bell, BOMBARDIER, BYERS CASGRAIN, Desjardins, enRoute, Pratt & Whitney Canada, Samson Belair Deloitte & Touche, SNC-LAWLEN, SSO, VIE

LE CANCER, UNE QUESTION DE VIES

En avril, le cancer on en parle. JOURNÉE PORTES OUVERTES

26 avril 2000 de 9 h à 17 h  
2075, RUE DE CHAMPLAIN, MONTRÉAL  
(514) 527-2194

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER  
[www.fqc.qc.ca](http://www.fqc.qc.ca) 1 800 363-0063

## • LES ACTUALITÉS •

EN BREF

### McGray passe aux aveux

(Le Devoir) — Michael McGray, qui prétend avoir tué 16 personnes, a plaidé coupable à deux accusations de meurtre prémédité, hier à Montréal. Faisant fi des conseils de son avocat, M. McGray a avoué avoir tué Robert Assaly, 59 ans, et Gaétan Ethier, 45 ans, en 1991. M. McGray, qui serait le pire tueur en série de l'histoire du Canada, purgeait déjà une peine d'emprisonnement à vie pour meurtre au Nouveau-Brunswick. C'est derrière les barreaux qu'il s'est récemment vanté d'avoir tué à répétition. Agé de 34 ans, Michael McGray est demeuré impassible quand le juge Diane Marcellin lui a expliqué qu'en raison de son plaidoyer de culpabilité, il devra purger 25 ans de prison ferme avant d'être admissible à une remise en liberté conditionnelle. «Je comprends, je purge déjà une peine de 25 ans, alors ça ne change rien», a-t-il dit après s'être départi des services de son avocat. Michael McGray avait traqué et assassiné à coups de couteau Robert Assaly et Gaétan Ethier lors du week-end de Pâques 1991 à Montréal. Il avait repéré ses victimes dans des bars du quartier gai et avait réussi à se faire inviter à leurs domiciles respectifs. Il n'a pas eu de relations sexuelles avec les deux hommes qu'il a qualifiés hier de «victimes faciles». Ces meurtres gratuits avaient secoué la communauté gaie.

### Khafagy et Bondok attendent leur procès

(Le Devoir) — Soupçonnés de complot terroriste, Tarek Khafagy et Ayman Bondok ont plaidé non-coupables hier à Montréal. Ils reviendront en cour le 23 août prochain pour subir leur procès pour possession d'explosifs. Les policiers croient que MM. Khafagy et Bondok planifiaient des attentats contre des bureaux consulaires israéliens situés au Canada. Ayman Bondok, un résident ontarien de 23 ans, a été mis en accusation après que les policiers de la GRC ont retrouvé du matériel explosif dans l'appartement de Tarek Khafagy. M. Bondok a aussi été accusé de tentative d'extorsion pour avoir téléphoné au consulat d'Israël, à Montréal, pour demander la libération de prisonniers libanais. Tarek Khafagy, domicilié à Montréal, est pour sa part accusé de possession d'explosifs et de monnaie contrefaite. Il prétend qu'il n'a rien à voir dans cette affaire et qu'Ayman Bondok l'a incriminé par pur esprit de vengeance.

### Douze ans de prison pour un sadique

(Le Devoir) — Alain Painchaud a écopé hier d'une peine de 12 ans de prison après avoir reconnu sa culpabilité pour voies de faits, séquestration et agression sexuelle. L'homme de 37 ans a emprisonné et torturé une jeune femme de 24 ans qu'il connaissait, l'année dernière à Longueuil. Il a attaché sa victime au lit, l'a brûlée avec de la cire chaude et des mégots de cigarettes et l'a aussi violée à plusieurs reprises. Après que Painchaud se fut absenté un court moment, la femme a réussi à défaire ses liens pour appeler des passants à l'aide. Elle gardera des séquelles physiques et psychologiques de l'agression pour le reste de ses jours. La Couronne avait demandé une peine exemplaire de 15 ans mais s'est quand même dite satisfaite de la décision du juge d'imposer 12 ans de détention ferme.

Livre blanc sur la réorganisation municipale

## Bourque imagine déjà son rêve prendre forme

### L'UMBM et les maires de la couronne nord rejettent les propositions Harel

Confiant de voir son projet «une île, une ville» coiffer les autres propositions au fil d'arrivée, le maire de Montréal, Pierre Bourque, voit le dépôt du livre blanc sur la réorganisation municipale comme un pas de plus dans la direction qu'il prône. Cette attitude très positive tranche radicalement avec celle des villes de banlieue de l'île et de la couronne nord, qui ont plutôt conspué le document dévoilé hier.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, voit d'un très bon œil les propositions mises en avant par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, dans son livre blanc sur la réorganisation municipale, dévoilé hier à Québec (voir autre texte en page A 1). En substance, M. Bourque a affirmé qu'il n'y a «pas beaucoup de points où la Ville de Montréal ne manifeste pas son approbation». Pour ce qui est des «quelques petits détails» négatifs — dont il n'a pas voulu révéler la teneur —, il a indiqué qu'il n'y a «pas lieu de parler de ça» actuellement.

Il perçoit les intentions de la ministre comme «un message clair et extrêmement stimulant». En fait, il estime que la position du gouvernement «donne [au projet «une île, une ville»] toute sa possibilité de réalisation. Au fond, a-t-il poursuivi, je pense que notre option a toutes les possibilités de se réaliser rapidement».

Cette affirmation a fait bondir le président de l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMBM), Georges Bossé. «Je ne comprends tout simplement pas! Il rêve en couleurs.» Ce dernier estime que le livre blanc s'éloigne du projet «une île, une ville» plutôt que de s'en rapprocher. «M. Bourque prétend qu'il est plus près que jamais d'une victoire. C'est certain qu'il a mal lu le document. La ministre n'a absolument rien exclu. Pour ma part, je suis convaincu que le projet «une île, une ville» ne sera jamais une recommandation du comité-conseil.»

Mme Harel va à la pêche

L'enthousiasme du maire Bourque n'a pas été suffisamment contagieux puisque l'UMBM et les maires et préfets de la couronne nord ont tous réagi fort négativement au dévoilement du livre blanc.

Le président de l'UMBM, Georges Bos-

sé, a dit qu'il aurait notamment souhaité que Québec manifeste une volonté plus ferme de trouver des solutions aux problèmes municipaux. «Mme Harel a envoyé un paquet de lignes à pêche à l'eau en attendant de voir où ça allait mordre.» Ainsi en va-t-il des nouvelles sources de revenus pour les municipalités, par exemple.

Dans le document déposé hier, Mme Harel prévoit que les communautés métropolitaines pourront avoir accès, dans le cadre de balises gouvernementales, à de nouvelles sources de revenus en provenance, par exemple, d'éventuels postes de péage ou de taxes sur le stationnement. «On amène ces propositions pour dévier de vrais discussions sur le Grand Montréal, croit M. Bossé. Avec les péages et le stationnement, on augmente le fardeau fiscal des citoyens. En somme, on dit «on n'augmente pas vos taxes» tout en augmentant les taxes. C'est une façon hypocrite d'aller chercher du nouvel argent dans les poches des contribuables.»

M. Bossé aurait entre autres préféré voir le gouvernement verser aux municipalités une portion de la taxe de vente existante ou un partage des nouveaux revenus de développement. En revanche, les banlieues de l'île ne rechignent pas à contribuer financièrement à l'exploitation des installations à portée régionale comme le Jardin botanique, l'Insectarium ou le Biodôme.

Tour d'ivoire

Pour les maires et préfets de la couronne nord, le livre blanc est «une très mauvaise nouvelle», selon les dires du porte-parole Yvan Deschênes. «[Hier] devait être un grand jour pour les technocrates et les fonctionnaires qui ont conçu le livre blanc dans leur tour d'ivoire sans rien connaître aux problèmes des municipalités de la couronne nord», a-t-il ironisé.

Les intentions de la ministre ne peuvent qu'augmenter les taxes du contribuable, estime M. Deschênes. «Puisque notre terri-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque estime que le livre blanc de Louise Harel constitue un pas dans la bonne direction.

toire sera bientôt entre les mains des élus montréalais et que nous perdrons le contrôle de l'aménagement du territoire, il y aura moins d'investissements et donc moins de revenus pour nous.» De plus, la contribution financière que Québec leur demande pour l'exploitation des équipements à vocation régionale devrait consolider un peu plus cette hausse du fardeau fiscal, souligne-t-il.

Il promet donc que les municipalités qu'il représente — en plus de nombreuses

autres qui partagent la même opinion — feront pression sur le gouvernement lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la fin de la semaine et lors du Congrès du Parti québécois les 5, 6 et 7 mai. «Il est trop tôt pour dévoiler le plan d'action mais ce sera quelque chose d'assez significatif.» Cela se soldera au cours des prochains mois par un référendum auprès des 500 000 citoyens des municipalités de la couronne nord.



## LA JOURNÉE DES AIDES FAMILIALES



## LE PRIX «LA TÊTE HAUTE»

L'Association des aides familiales du Québec est témoin depuis 25 ans de l'importance des services indispensables rendus aux familles par les travailleuses en maison privée. En 1995, elle a institué le concours annuel «La Tête haute». Ce concours dont le dénouement aura lieu le 29 avril prochain, lors de la «Journée des aides familiales» - rend hommage à la travailleuse ayant démontré l'utilisation de ses compétences professionnelles et ses aptitudes dans son travail, mis en évidence les valeurs qui lui tiennent à cœur et exprimé la fierté de sa profession. Les candidatures sont soumises à un jury composé de trois personnes. Cette année, il y a eu 9 candidatures.

## DES TRAVAILLEUSES AUX MULTIPLES COMPÉTENCES

De multiples compétences professionnelles sont utilisées par les aides familiales dans l'exercice de leur métier. Elles ont à mettre en oeuvre des compétences relationnelles et de comportement professionnel, souvent identifiées à la gentillesse, au dévouement, à l'honnêteté, la patience et la propreté. Elles sont généralement réputées pour leur disponibilité, leur flexibilité, leur autonomie. Elles savent entretenir une relation aimante avec les enfants et assurer les soins de base qui nécessitent connaissances, expérience et habiletés. Leur aptitude à gérer, organiser, administrer, éduquer répond aux attentes de nombreux employeurs et requiert des capacités d'anticipation, d'adaptation et de polyvalence.

Plusieurs possèdent des compétences spécifiques telle la conduite automobile ou sont en mesure d'offrir un apprentissage linguistique, sportif, voire artistique. On ne peut négliger de mentionner leurs compétences techniques fort appréciées dans les activités de repassage, couture, cuisine, ménage, lavage et courses à faire.

Les employeurs, généralement couple et parents, recherchent une aide familiale professionnelle, au comportement très responsable, susceptible d'être le pivot discret mais essentiel à la stabilité de leur vie de famille. Quand ils trouvent une telle personne, elle devient pour eux la perle rare. C'est à ces travailleuses que l'AAAFQ rend hommage en cette journée des aides familiales.

C'est en 1975 qu'a été fondée l'Association des aides familiales du Québec (AAAFQ). Cet organisme sans but lucratif est le seul au Québec à œuvrer pour les travailleuses en maison privée, pour le respect, la valorisation et la reconnaissance de leur profession. L'AAAFQ met à la disposition des aides familiales de l'information dont un guide concernant leurs droits, des activités de formation ainsi qu'un service de placement.

## DEFI POUR UNE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES AIDES FAMILIALES

L'AAAFQ est grandement préoccupée par la lenteur du gouvernement québécois à améliorer les normes minimales de travail pour la travailleuse en résidence privée. L'association demeure convaincue qu'une législation spécifique permettrait de définir la vraie nature de ce travail et du lieu de travail. Celle-ci aurait pour avantage d'amener les employeurs, le législateur et les travailleuses elles-mêmes à envisager d'une façon différente leur travail. Elle inciterait à une réelle reconnaissance de l'importance sociale et de la valeur économique de l'emploi.

N'y a-t-il pas une aspiration légitime de la part de l'aide familiale à être reconnue pour ses multiples compétences dans l'exercice de ses fonctions? À être considérée comme une travailleuse salariée et non comme une amie ou un membre de la famille qui rend service ou une personne que l'on dépanne parce qu'on la croit dans le besoin?

Ce message, l'AAAFQ le porte depuis bientôt 25 ans. Elle présente des mémoires, participe à des consultations publiques et rencontre les ministres concernés et leurs représentants. Elle est appuyée par de nombreuses personnes et maints organismes. En 1999, un nouveau réseau d'appui aux demandes de l'AAAFQ a vu le jour, la Spirale de Solidarité dont les membres - plus de 300 Québécoises de tous les milieux et de toutes les régions - ont été invitées à signer le «Manifeste de solidarité aux aides familiales». Cette campagne se poursuit jusqu'en l'an 2001.

Fort de ses nombreux appuis, l'AAAFQ demande une prompt réponse de la part de la ministre du Travail, Diane Lemieux. Elle lui rappelle la déclaration de son homologue Matthias Rioux, dans le communiqué de presse du 29 mars 1998 :

« Les aides familiales méritent qu'on reconnaisse leur apport à la société québécoise et leur dévouement auprès des familles. »

Estimées à environ 19 000 au Québec, les aides familiales travaillent en majorité dans la région de Montréal. Ce sont des femmes à 95 %, 25 % d'entre elles sont Québécoises d'origine et 10 % résident chez l'employeur. Le lieu de travail de l'aide familiale, aussi nommée domestique ou gardienne, est la résidence privée de ses employeurs, généralement un couple. Elle doit parfois loger sur place. Responsable de l'organisation matérielle de la maison, elle effectue différentes tâches reliées au bien-être des membres de la famille. Elle prend la responsabilité entière de la maisonnée advenant une absence temporaire de ses employeurs.

VOUS POUVEZ REJOINDRE L'AAAFQ Téléphone : (514) 272-2670; télécopieur : (514) 272-7156

Publication réalisée grâce à Condition féminine Canada, Programme Promotion de la femme. Les idées exprimées ici sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement la politique de Condition féminine Canada.



## Brancher les familles sur Internet

### Avis aux fournisseurs Internet et aux détaillants d'équipements informatiques

**Vous pouvez dès maintenant vous inscrire**

Le programme «Brancher les familles sur Internet» entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai. Les fournisseurs Internet et les détaillants d'équipements informatiques désireux de faire partager les avantages de cette mesure à leur clientèle doivent obtenir au préalable un numéro d'inscription auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC).

Les commerçants peuvent se procurer le formulaire d'inscription et le guide expliquant ce programme et ses modalités sur le site Web du ministère de l'Industrie et du Commerce au : [www.familles.mic.gouv.qc.ca](http://www.familles.mic.gouv.qc.ca) ou en composant l'un ou l'autre des numéros suivants :

**pour la région de Québec,**  
**(418) 691-5860**

**ailleurs au Québec,**  
**1 877 286-4281.**

**L'aide accordée aux familles**

- 75 % des coûts d'accès à Internet pendant deux ans, jusqu'à un montant maximum de 200 \$ par an ;

- un montant de 250 \$ maximum par an, durant deux ans, pour la location ou l'achat d'un ordinateur multimédia.

### Le versement de l'aide financière

Dans tous les cas, l'aide financière prend la forme d'un rabais consenti directement aux familles par les commerçants. Ces derniers obtiennent par la suite un remboursement du gouvernement du Québec.

Les familles admissibles au programme sont celles qui recevront un montant d'allocation familiale de la Régie des rentes du Québec entre le 1<sup>er</sup> mai 2000 et le 31 mars 2001.

**Pour un Québec branché sur l'avenir**

Québeclic

Québec  
Industrie et Commerce

• LES ACTUALITÉS •

Financement des avortements en clinique privée

# Morgentaler accuse Québec de jouer avec la santé des femmes

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Par son entêtement à ne couvrir que les avortements tardifs pratiqués en clinique privée, le gouvernement du Québec incite les femmes les plus pauvres à retarder indûment leur interruption de grossesse, a déploré hier le docteur Henri Morgentaler.

Depuis sa clinique d'avortement de Montréal, le célèbre médecin, défenseur du droit à l'avortement libre et gratuit pour les femmes, s'est dit indigné de l'immobilisme du gouvernement québécois devant une situation qui dure depuis des années et qui hisse désormais le Québec parmi les provinces «les plus réactionnaires au Canada».

«La politique du Québec est dangereuse car elle incite les femmes pauvres à retarder leur avortement, et à chaque semaine de retard, les risques pour nos patientes augmentent de 20 %», a insisté le docteur Morgentaler.

Le médecin en a contre la position du gouvernement de n'assurer que la gratuité des avortements tardifs, pratiqués en cours de deuxième trimestre, dans les cliniques privées. Seuls les avortements pratiqués à l'hôpital ou en CLSC, où les délais d'attente peuvent atteindre trois ou quatre semaines, demeurent gratuits au Québec. De sorte que de 30 à 40 % des 30 000 avortements pratiqués chaque année s'effectuent en clinique privée, affirme Claude Paquin, directeur médical de la Clinique Fémina.

«On laisse perdurer une situation intolérable, une médecine à deux vitesses qui fait en sorte que de 30 à 40 % des femmes doivent payer pour se faire avorter», ajoute-t-il.

Pourtant, en novembre dernier, la ministre de la Santé,

Pauline Marois, s'était engagée par lettre à poursuivre des travaux pour rendre plus accessibles les avortements dans le réseau public. Plus encore, la ministre affirmait que des négociations pour discuter «d'un partenariat» avec les cliniques privées devaient être entreprises dès janvier 2000 pour répondre au surplus de demandes.

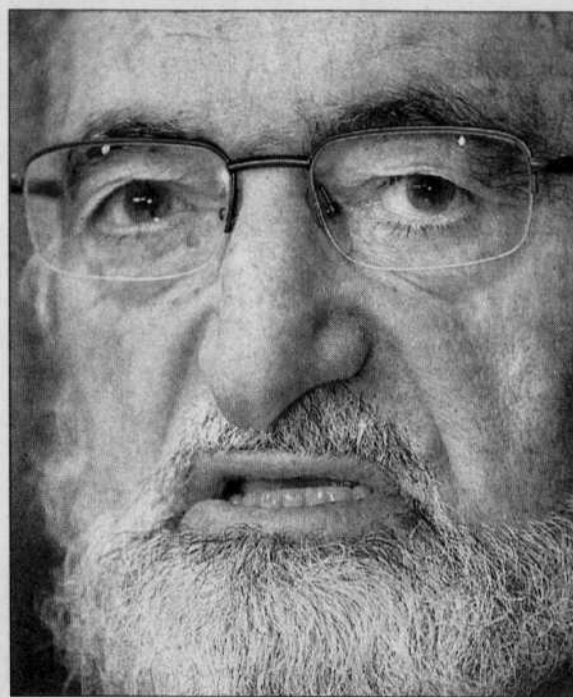
Or hier, au cabinet de la ministre, on affirmait «que les analyses se poursuivaient et qu'aucune décision politique n'avait encore été prise dans ce dossier».

Avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, le Québec fait partie des provinces qui ne remboursent pas les avortements réalisés en clinique privée. En Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta et à Terre-Neuve, les femmes peuvent obtenir des avortements gratuits en dehors du réseau public.

«C'est une injustice flagrante pour les femmes du Québec», relance le docteur Morgentaler, qui soutient que, depuis le jugement de la Cour suprême ayant proclamé le droit des femmes à l'avortement, le Québec a sauvé 36 millions de dollars «sur le dos des femmes».

Des 30 000 avortements pratiqués chaque an au Québec, environ 10 000 le sont en clinique privée. La note peut osciller entre 300 et 600 \$ pour une patiente. La clinique privée, au même titre que l'hôpital, ne se voit rembourser que le strict coût de l'acte médical, soit 89 \$, le reste étant considéré comme «des frais annexes» (consultations psychologiques, par exemple).

À la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, on indiquait hier que les services d'avortements dispensés par neuf hôpitaux et trois CLSC suffisent pour répondre à la demande actuelle.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le docteur Henry Morgentaler dénonce la façon de financer les avortements au Québec.

## Du café «politically correct» sera servi aux députés québécois

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Les amateurs de café de l'Assemblée nationale pourront désormais succomber à leur vice en toute bonne conscience. Depuis la semaine dernière, la cafétéria Mini-Débats et le restaurant Le Parlementaire ont annoncé qu'ils serviraient dorénavant du café équitable.

Qui dit café équitable dit café acheté directement des petits producteurs. «Il n'y a pas d'intermédiaires sur le terrain et le moins possible dans les pays du Nord. On assure aussi un prix plancher aux producteurs du Sud, soit 1,26 \$ US la livre de café, indépendamment du cours du café à la Bourse», a expliqué Louise Lapointe, directrice du Commerce équitable Oxfam-Québec, qui s'occupe de la mise en marché dudit café équitable.

Le prix plancher garantit ainsi un revenu minimum aux producteurs de café de divers pays, notamment du Mexique, du Costa Rica, du Honduras et de la Colombie. «Sinon, les producteurs gagnent environ 10 €, 20 € ou 30 € [selon le cours de la Bourse], ce qui est très peu. À chaque intermédiaire, plusieurs cents y passent», a-t-elle poursuivi. En 1998, on chiffrait à 800 000 le nombre de familles à travers le monde ayant exporté du café par l'intermédiaire du commerce équitable.

Par cette décision, l'Assemblée nationale vise à sensibiliser l'ensemble des parlementaires québécois à l'importance de relations équitables entre les pays du Nord et du Sud. «L'Assemblée nationale fait un grand pas en avant dans la définition de nouvelles relations Nord-Sud fondées sur un commerce juste et équitable en appuyant le travail de développement durable d'Oxfam-Québec», déclarait la semaine dernière Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, à l'annonce de l'adoption du café équitable.

L'Assemblée nationale a commandé quelque 800 livres de café pour l'année. Le café équitable ne coûtera que quatre cents de plus la tasse que le café régulier. À 6,30 \$ la livre de café, les parlementaires verseront ainsi plus de 5000 \$ aux producteurs de café sud-américains.

Evidemment, quand on compare ce chiffre à la consommation totale de café au Québec, laquelle atteint environ 30 millions de livres par année, la diffusion du café équitable demeure minime. «[La consommation de café équitable] était d'environ 20 000 livres en 1999, ce qui est un pourcentage minime pour l'instant», a témoigné Louise Lapointe. Le Québec se situe à cet effet loin derrière l'Europe, pionnière dans le domaine. «En Suisse, 5 % du café est équitable. Ici, on est dans les 0,0... même pas 0,1 %. La notoriété est très faible.»

La décision de l'Assemblée nationale est donc davantage symbolique que véritablement significative. Symbolique, mais prometteuse. Après les Néerlandais, les Belges, les Allemands et les Italiens, puis plus près de nous le Parlement de la Colombie-Britannique, le Québec emboîte donc le pas. «Oui, c'est symbolique, mais nous avons l'intention d'approcher tous les ministères. C'est une porte d'entrée.»

L'Assemblée nationale montre le genre de relations qui devraient s'établir entre le Nord et le Sud

États généraux sur le français

## Des militants péquistes craignent de se faire bâillonner

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Le projet du gouvernement Bouchard d'organiser à l'automne des états généraux sur la situation du français est en voie de créer un climat de suspicion au sein de la base militante du Parti québécois. Le congrès national des 5, 6 et 7 mai devrait être le lieu privilégié de ce débat sur l'avenir du français? «Ils veulent étouffer le débat.»

Les péquistes du comté de Mercier préviennent le gouvernement et la direction du PQ que les états généraux ne doivent pas servir à bâillonner les débats du parti.

Réunis en fin de semaine, les membres de l'exécutif du comté ont unanimement réaffirmé leur ferme intention de défendre, lors de ce congrès, les résolutions adoptées les 11 et 12 mars derniers par le congrès régional de Montréal-Centre, qui visent essentiellement trois objectifs:

- une refonte globale de la Charte de la langue française;
- l'abolition de la loi 86, ce qui signifierait notamment un retour à l'affichage unilingue français;

■ l'adoption des règles d'admission au cégep selon les principes linguistiques déjà en vigueur au primaire et au secondaire, ce qui aurait pour effet d'interdire aux francophones et aux allophones l'accès aux cégeps anglophones.

Au parti comme au gouvernement, l'opinion des plus importants acteurs est partagée et un débat musclé se dessine en vue du congrès de mai. Plus de la moitié des congrès régionaux a voté pour un retour à la pensée originelle du PQ en matière linguistique: abolition de la loi 86 et interdiction des cégeps anglophones. Le premier ministre y est opposé, de même que les dirigeants du parti. Le candidat à la première vice-présidence du parti, Bruno Viens, y souscrit sans réserve alors que son adversaire, Marie Malavoy, s'y oppose avec vigueur.

À la lecture de la mise au point diffusée par l'exécutif de Mercier, on comprend que les péquistes de ce comté ne sont pas contents de la récente déclaration de la ministre Louise Beaudoin. La tenue d'états généraux leur apparaît une excellente nouvelle, «mais elle l'est moins lorsque, pour certains, la tenue de ces états généraux rendrait caduc, non pertinent, voire

dangereux le débat qui a présentement cours au sein du parti.»

Les péquistes de Mercier estiment qu'en évacuant ce débat de l'instance démocratique suprême qu'est le congrès, le PQ raterait une excellente occasion de clarifier la position de base qu'il devrait présenter aux états généraux.

Le président de Mercier, André Reny, a déclaré au Devoir qu'il trouverait aberrant que le parti se présente aux états généraux sans avoir défini sa position en congrès. Il lui paraît évident que le bureau du premier ministre et la direction du parti «ont peur» que le débat se fasse au congrès et qu'ils ont imaginé la formule des états généraux pour l'éviter. «Si on a peur d'affronter le problème linguistique, on va avoir des problèmes quand on va arriver à l'indépendance.»

La direction du parti a placé la proposition de tenir des états généraux au tout début du cahier des résolutions, ce qui, pour André Reny, vise à faire reporter les autres résolutions sur la langue. «On veut que ce soit su que nous n'acceptons pas cette situation. Ce serait baisser les bras. On n'a pas le droit de faire ça en tant que parti. Pour moi, vouloir bâillonner ce débat, je trouve carrément antidémocratique.»

**Exclusif**

Québec Science dévoile les secrets de la beauté de la beauté. Parfums, cosmétiques et mode. D'où vient le désir de charmer ?

**En kiosque dès maintenant**

**Aussi**

Pourquoi le léopard est-il taché et le tigre rayé ?

À lire, 36 pages de mathématiques fascinantes.

Quel est le lien entre un flocon de neige et la crise cardiaque ?

CE SOIR

# 12 000 000 \$

approx.

Ça change pas le monde, sauf que...

## É D I T O R I A L

## Municipalités

## 1- La dernière chance

Il y a peu d'éléments qui n'ont pas déjà été portés à l'attention du public dans le livre blanc déposé hier par la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. En revanche s'y glisse partout entre les lignes une détermination à faire bouger les choses à laquelle nous n'étions pas habitués. On veut y croire!



Après des mois, voire des années de tergiversations, le gouvernement Bouchard paraît enfin décidé à procéder à la restructuration du monde municipal. S'agirait-il d'une simple impression, auquel cas ce gouvernement porterait longtemps les stigmates d'une occasion ratée qui ne reviendra pas de sitôt. En effet, contrairement à ce que laisse croire la clameur d'une poignée de grandes gueules, le Québec est prêt pour le changement, à condition que la locomotive sache où elle va.

Rappelons quelques faits: la province compte 1300 municipalités dont à peine 200 ont plus de 5000 âmes, selon l'expression paroissiale consacrée. Des 43 municipalités de la région métropolitaine de Québec, la moitié ont moins de 5000 habitants. Pourtant, toutes ces personnes vivent en symbiose avec Québec, la ville, et utilisent ses services sans y contribuer financièrement.

Une foule de facteurs sont à l'origine de cet éparpillement de la vie urbaine et, parmi eux, les politiques des gouvernements eux-mêmes. Politiques de transport, d'aide à la construction résidentielle, mais aussi politiques de subsides aux petites municipalités qui, aujourd'hui, alimentent la résistance des élus locaux à se regrouper. Pour cause, puisque le quart de toutes les municipalités de la province ont droit à une aide directe et indirecte qui totalise 758 \$ en moyenne par habitant pour la seule raison qu'elles comptent moins de 500 habitants... En comparaison, les cinq grandes villes dont la population dépasse 100 000 habitants reçoivent en moyenne 205 \$ par habitant, montant qui inclut le financement des transports en commun. Pour les premières, l'aide de Québec constitue 67 % des revenus annuels alors que, pour les secondes, ce pourcentage tombe à 12 %.



Jean-Robert Sansfaçon

Si le gouvernement Bouchard a le courage politique nécessaire pour changer les règles et faire la différence entre des municipalités qui souffrent d'éloignement et d'autres qui profitent de l'étalement, s'il a le courage de favoriser, voire d'imposer les fusions aussi souvent que la logique y conduit, le Québec verra bientôt son paysage municipal consolidé autour de six grandes villes-centres, de 25 agglomérations de taille moyenne (Chicoutimi, Sherbrooke, etc.) et de 64 plus petites villes rurales offrant des services régionaux (Mont-Laurier, Saint-Jovite, etc.).

Il y a des limites aux guerres de clocher improductives; des limites à ce que des municipalités parasites refusent de contribuer à l'achat d'un camion de pompiers équipé d'une échelle pouvant atteindre le sixième étage de l'hôpital régional sous prétexte que l'institution n'est pas sur leur territoire, comme cela s'est vu à Sherbrooke. Le Québec souffre d'immobilisme à vouloir perpétuer des structures qui datent d'une époque où l'agriculture et le transport à cheval étaient la règle. Sous la barre des 2000 habitants, une municipalité ne peut exister qu'en symbiose avec une ville voisine plus peuplée qui lui fournit les services communautaires dont ses habitants ont besoin: sécurité, commerces, polyvalente, hôpital, CLSC, etc. Or ces services exigent des infrastructures coûteuses auxquelles toute la région doit contribuer. D'où l'importance de regrouper les villages en des entités plus vastes et plus solides, mais aussi de donner plus de pouvoirs aux MRC, notamment en matière de planification du territoire, de logement social, de sécurité civile, de sécurité incendie et de gestion des déchets.

En reconnaissant enfin la nécessité de créer des pôles urbains plus forts partout sur le territoire, Québec prend le train de la modernisation du monde municipal pour le conduire du repli sur soi à l'ouverture au monde. Car c'est de la force des régions à titre d'entités jouissant d'une certaine autonomie que surgira le dynamisme susceptible de générer le développement. Évidemment, les réactions qui s'annoncent de la part des élus locaux qui profitent du décreusement actuel seront à la mesure du changement, c'est-à-dire radicales. C'est pourquoi il faut soutenir le gouvernement dans sa démarche contre tous les politiciers qui ne manqueront pas de monter aux barricades pour protéger un statu quo dont l'iniquité n'est pourtant plus à démontrer.

Demain: les grandes villes

jrnsanfacon@ledevoir.ca

## L'escalade

Grâce à la chute du mur de Berlin, le bras de fer auquel se livraient depuis des lunes les Russes et les Américains pour le contrôle des armes nucléaires s'était relâché. Tellement, en fait, que le sujet figurait davantage dans les colonnes de brèves qu'à la une des journaux. Mais voilà que, depuis deux semaines, on assiste à une brusque recrudescence de la tension entre ces deux superpuissances.

La semaine dernière, les députés de la Douma, le Parlement russe, ont voté en faveur de la ratification de START II et favorisé de facto l'annonce de discussions concernant START III. L'objectif de celui-ci consiste à ramener entre 2000 à 2500 le nombre d'ogives nucléaires détenues par chacun de ces pays. Les Russes souhaiteraient même que la diminution atteigne 1500 et, surtout, que l'on ne touche pas une virgule du traité ABM. Signé en 1972, celui-ci stipule qu'il est interdit de mettre en place un système antimissiles, ce que justement les Américains envisagent de faire prochainement. Washington souhaiterait en effet effectuer un télescopage entre START III et l'ABM.



Serge Truffaut

À l'appui de leur démarche, Bill Clinton et le Pentagone avancent que contrairement à la situation qui prévalait en 1972, davantage de pays disposent désormais de l'arme nucléaire. Prenant prétexte que l'Iran et surtout la Corée du Nord ont fabriqué des ogives qu'elles sont en mesure de transporter, les États-Unis envisagent le montage prochain d'un système antimissiles en Alaska... à quelques encablures de la Russie.

Pour ne pas être en reste, Vladimir Poutine a souligné que le déploiement d'un tel système aurait pour conséquence que la Russie ne se sentirait plus liée par START. Le nouvel homme fort du Kremlin est allé jusqu'à indiquer que l'installation d'un mur antimissiles en Alaska se traduirait par la construction de nouvelles ogives nucléaires ainsi que par la mise au rencard de l'accord concernant les missiles de moyenne portée en Europe et celui sur les armes conventionnelles.

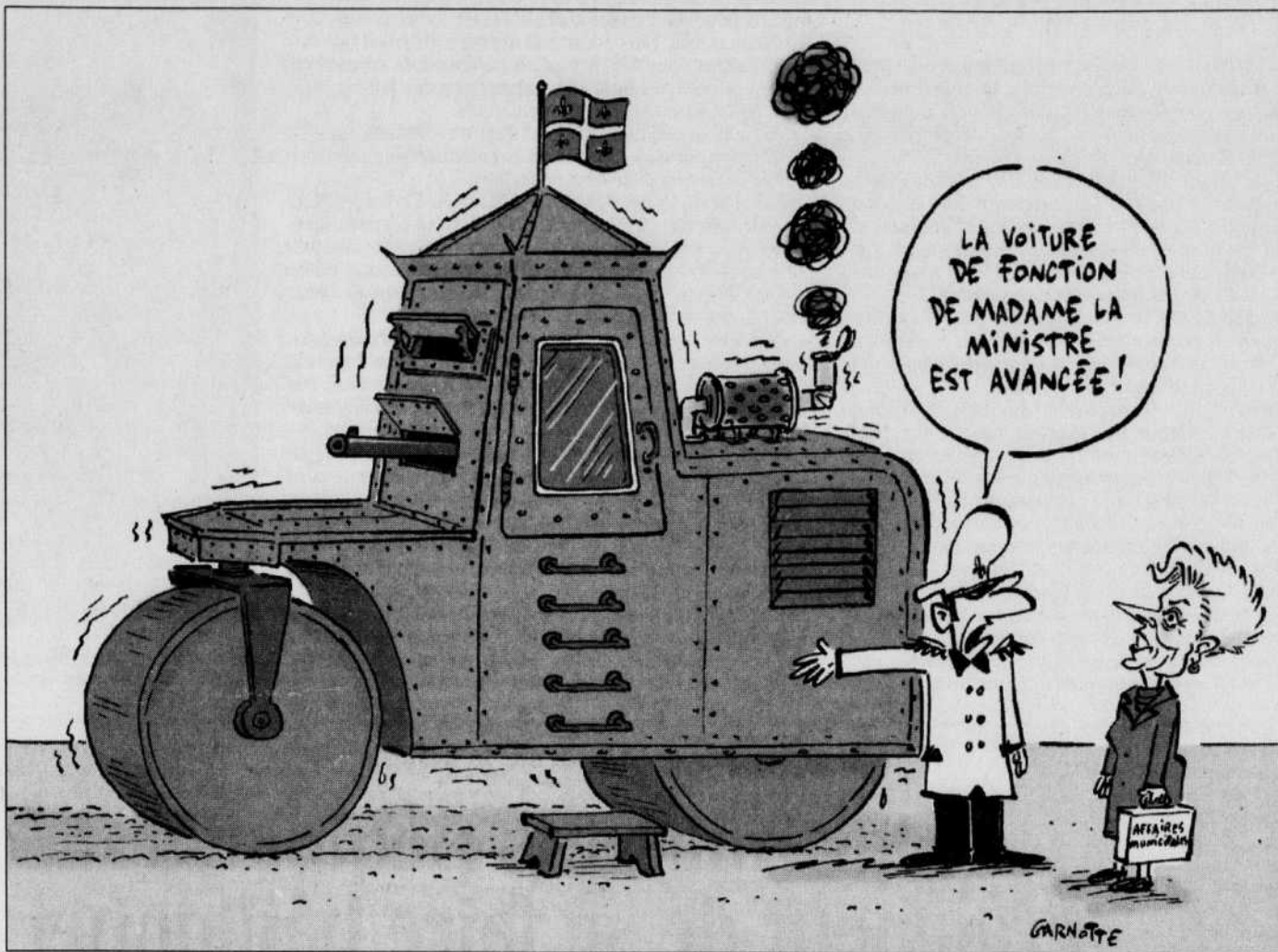
Plus tôt cette année, Poutine a signé un décret abolissant la clause dite du refus de la première frappe nucléaire par laquelle la Russie s'engageait à ne pas appuyer sur le bouton avant l'adversaire, en plus d'avoir ordonné une augmentation de 50 % du budget militaire. À l'évidence, on prépare le réveil des pions qui croupissaient sur l'échiquier de l'escalade nucléaire.

struffaut@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## LETTRES

## Quelle croisade?

Le 12 avril, *Le Devoir* publiait un article affirmant qu'à Sainte-Justine, le personnel infirmier du département d'obstétrique était enrôlé dans une croisade complètement exagérée en faveur de l'allaitement maternel.

J'arrive à peine de cet hôpital, où je viens d'accoucher pour la seconde fois, et jamais n'ai-je rencontré ni même entrevu les militantes féroces dont parlait le long papier. Pourtant, croyez-moi, j'ai eu ma dose de problèmes d'allaitement. Non, les infirmières que j'ai rencontrées étaient plutôt des personnes équilibrées, qui voulaient tout simplement m'aider. Souvent très gentiment. En fait, elles ont même été plutôt relax puisqu'elles n'ont aucunement insisté pour que j'allaisse dès la première heure après la naissance. Elles m'ont dit de me reposer, que mon bébé recevrait du lait maternel au verre à la pouponnière durant la nuit (j'ai accouché tard en soirée les deux fois) et qu'on commencerait l'allaitement le lendemain matin.

Dites ça à une sage-femme pure et dure ou à une activiste de La Leche et vous m'en donnerez des nouvelles! Elles se mettront à hurler au sacrilège, à l'infamie, que dis-je, au meurtre! La première heure après la naissance est supposée être cruciale pour le démarrage de l'allaitement.

J'espère que l'article de *Le Devoir* ne découragera pas les infirmières de Sainte-Justine qui essaient d'aider les femmes à allaiter et je voudrais leur dire une chose: si les mamans qui ne réussissent pas à allaiter rejettent une partie de leur colère et de leur frustration sur vous, sachez qu'en même temps, plein de nouvelles mères remercient le Ciel que vous ayez

été là, parfois aux petites heures de la nuit, pour leur apprendre comment allaiter, pour leur donner confiance en elles et pour les convaincre que ça finit par marcher. Et que c'est super.

Marie-Claude Lortie  
Montréal, 13 avril 2000

## Réplique de Louise Leduc

Contrairement à ce que Mme Lortie prétend, aucun des témoignages recueillis dans le cadre de l'article n'a pris à partie le « personnel infirmier du département d'obstétrique » de Sainte-Justine dans son ensemble. Au fil des témoignages recueillis, l'article précisait à maintes reprises que seule une « faction » de ce personnel d'obstétrique portait ombrage à la majorité de ces infirmières si attentionnées envers les nouvelles mères.

Le reportage s'ouvrait d'ailleurs par la reconnaissance d'un père ravi des bons soins dont sa conjointe, « si douillement enveloppée dans des draps frais sortis de la sècheuse après la césarienne », a d'abord été entourée. Plus loin étaient aussi évoqués les « conseils providentiels » prodigués par d'autres infirmières.

Aux côtés de plusieurs mères et d'une pédiatre qui a pratiqué dix ans à Sainte-Justine, ce père se plaignait cependant de la croisade pro-allaitement menée par certaines infirmières, croisade qui, manifestement, ne fait pas l'unanimité au sein même de ce département d'obstétrique. En font foi les conseils absolument contradictoires sur l'allaitement que ce couple a reçus lors de son séjour à Sainte-Justine. Certains soutenaient que l'extraction mécanique du lait était absolument impensable tandis que d'autres, presque en cachette pour ne pas

confronter leurs collègues, assuraient qu'elle serait la meilleure solution dans leur cas.

J'espère bien, moi aussi, que les infirmières de Sainte-Justine, ou vient d'accoucher Mme Lortie, continueront à encourager les mères à allaiter puisque, comme mon article le soulignait à grands traits, le lait maternel est idéal pour les nourrissons, selon les recherches actuelles. Par contre, ont soutenu certaines des personnes interrogées, les femmes ne devraient pas subir, à Sainte-Justine ou ailleurs, de pressions indues en ce sens. Il s'agit d'une décision avant tout personnelle.

Ceux qui défendaient la thèse adverse ont cependant tout autant pu exprimer leur point de vue dans mon article, comme il se doit.

Que Mme Lortie n'ait subi aucune pression ne signifie certainement pas que personne n'en soit la cible, comme le prouve bien le ras-le-bol de certaines mères interrogées.

Dans le cadre de mes recherches effectuées pour la rédaction de ce dossier, j'ai par ailleurs appris que l'un des plus grands obstacles à l'allaitement est l'obligation dans laquelle se retrouvent bon nombre de mères de retourner au travail trop peu de temps après l'accouchement. Toutes ne jouissent pas, comme Mme Lortie, qui est journaliste à *La Presse*, ou comme nous, du *Devoir*, de généreux congés de maternité, pris en toute tranquillité d'esprit. Histoire d'être le plus rapidement possible sur pied, ou pour toute autre raison qui leur est propre, certaines optent pour le biberon. Ce faisant, elles n'en empoisonnent pas pour autant leur bébé.

Louise Leduc  
Journaliste au Devoir

## LIBRE OPINION

## Pardonner dans l'indignité n'aurait aucun sens

BRUNO ROY

porte-parole du Comité des orphelins de Duplessis

Dans cette épreuve que constitue toujours la tragédie collective des orphelins de Duplessis, même dans un contexte de pardon, les victimes ne s'excuseront pas d'avoir trop longtemps maintenu le débat public. Il est plus utile qu'on ne le croit.

L'hypothèse d'un pardon est-elle pour autant absurde? Pardonnez pour oublier ensuite. Jamais. L'oubli ne doit pas faire son œuvre. Pourquoi pardonnerions-nous à l'Église catholique alors qu'elle est, avec la complicité du pouvoir politique et médical, responsable du silence qu'elle entretient? Car, pour reprendre Vladimir Jankélévitch dans *L'Imprescriptible*, « j'ai beau tendre l'oreille, je n'ai jamais entendu ce seul mot: pardon! ». Comment croire au reste? Sans compter que bien des années seront nécessaires pour que les victimes, voire des chrétiens, reviennent de leur stupeur à la suite du refus du clergé du Québec d'offrir excuses et réparation.

Quel sens, donc, à cette « opération de pardon » récemment lancée par le pape? Pardonnez sans identifier la faute, ce serait dissimuler la vérité au profit d'un mea-culpa tellement vague que ça ne voudrait rien dire. Or, en refusant de nommer les manquements historiques, le pape permet à ses évêques — chacun dans son diocèse — de faire la même chose. Et c'est exactement ce que fait l'archevêque de Montréal, le cardinal Turcotte.

C'est ainsi que dans l'esprit papal de cette confession, à l'émission de Paul Arcand (CKAC, 15 mars 2000), le cardinal Jean-Claude Turcotte ne trouve aucune raison de s'excuser à l'endroit des orphelins de Duplessis. Pourtant, dans un quotidien montréalais, le 20 février 1999, à propos de l'école du Mont-Providence (transformée en asile à des fins de subventions), il a admis, entre autres, la faute historique: « Pour se sortir du pétrin, les sœurs ont accepté, sous les conseils du cardinal Léger, de dire qu'il s'agissait d'un hôpital. Ce transfert est une erreur. Le cardinal Léger a été mêlé à ça. » C'est M<sup>re</sup> Turcotte qui parle. S'il y a une erreur, c'est que le prélat doit être conscient des conséquences catastrophiques qui ont affecté le développement des enfants, considérés, du jour au lendemain,

comme des malades mentaux et traités comme tels.

À Rome comme à Montréal, que signifie la réalité du pardon? Cette réalité suppose la transparence. D'emblée, le pape s'en éloigne en refusant de nommer les fautes historiques et en ne reconnaissant pas la responsabilité individuelle; « seul Dieu peut le faire », affirme le pontife. Dans les faits, selon cette logique, seul Dieu, par exemple, peut juger la faute du cardinal Paul-Émile Léger en regard des orphelins de Duplessis. L'Église catholique refuse toujours de faire des excuses: « On n'a pas de temps à perdre avec ça! », a conclu le cardinal Turcotte lors de la conférence de l'Assemblée des évêques à Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1999.

Pourquoi les orphelins de Duplessis pardonneraient-ils alors à ceux-là mêmes qui, en niant les faits, méprisent, encore aujourd'hui, la justice? Si tel devait être le cas, le pardon des victimes aurait l'apparence d'une mutilation malheureuse de leur conscience. Quant à ladite compassion de l'Église, elle serait le parfait exemple d'une perversion de la charité. Pardonnez dans l'indignité n'aurait aucun sens. Quand donc l'Assemblée des évêques quittera-t-elle sa stupéfiante certitude? N'est-elle pas responsable de ce qu'elle oublie de reconnaître? Comme si, en niant les faits, ceux-ci n'étaient jamais arrivés à personne. Si l'Église devait demander pardon tout en se cachant derrière le dévouement des sœurs, de quel droit pourrait-elle se réserver un rôle si magnanime qu'il ferait taire tout questionnement?

On l'a vu, à partir des traces du passé (le cardinal Léger), le cardinal Turcotte reconnaît une des fautes qui, dans notre dossier, a fait scandale. Ici, contre sa propre volonté pourrait-on dire, il y a un début de « purification de la mémoire ». Hélas, le cardinal s'arrête en route. Aujourd'hui, dans le dossier des orphelins de Duplessis, le refus de l'Église catholique de demander pardon n'est sûrement pas conforme à sa mission évangélique. Une lettre signée par une soixantaine de chrétiens, dont seize religieuses, parue dans *Relations* (avril 2000), le lui rappelle. Son contenu interpelle l'Église hiérarchique afin de « fournir aux orphelins de Duplessis les moyens d'exercer leur citoyenneté dans la dignité ». Cette lettre responsable ramène dans une juste perspective le principal préjudice subi par les orphelins de Duplessis, qui n'ont rien

à voir avec la banale tape sur les fesses: les faux diabolos, les gnostics et l'internement illégal dans les asiles de l'époque. Cette réalité, rappellent les signataires, ne nie pas le dévouement historique des religieuses et des religieux qui ont été en contact quotidien avec les enfants. Malheureusement, dans le débat actuel, il applaudit au dévouement des religieuses constituant une opinion de diversion car elle détourne les faits de leur nature: « Les gens, avait dit l'Assemblée des évêques, ne se reconnaissent pas du tout avec le portrait qui est donné avec ce milieu-là, un milieu systématique de violence, un milieu d'abus sexuels » (*Maison neuve à l'écoute*, RDI, 15 septembre 1999). Tant et aussi longtemps que cette dénégation persistera, il n'y aura jamais temps de pardonner.

L'Assemblée des évêques devrait retenir les paroles du cardinal français, M<sup>re</sup> Roger Etchegaray: « Les meurtres culpas frappés sur la poitrine ne serviraient pas à grand-chose s'ils n'aidaient pas les catholiques à ne pas retomber dans les mêmes erreurs et dans les mêmes fautes. » Le pardon suppose une autocritique, ce que l'attitude de l'épiscopat québécois écarte avec, comme dirait Raymond Lévesque, une « rigidité du corps et du caractère ». Manque d'humilité? Manque de sincérité? Une Église moins humaine, très certainement. [...]

La question se pose, même devant les hommes: que signifie demander pardon à Dieu plutôt qu'aux offensés? N'est-ce pas à ces derniers d'accorder le pardon? Toute demande de pardon n'a-t-elle pas de sens que si elle s'inscrit dans une préoccupation de justice. C'est pourquoi cette demande n'importe pas qu'elle soit acceptée d'emblée. Le pardon n'est pas là pour justifier les injustices ni pour excuser la pauvreté. Il doit advenir parce qu'on veut tirer des leçons du passé.

Dans la tragédie collective des orphelins de Duplessis, ce temps de la fausse compassion de l'épiscopat québécois est du temps pris sur la justice. Je ne crois pas me tromper: le travail du deuil précède le pardon. Or c'est ce travail du deuil qui est refusé aux victimes puisque l'Église maintient à vie les plaies du passé. Quel sens peut-on donner à une demande de pardon si la sincérité elle-même peut être mise en doute? De la part de l'Assemblée des évêques du Québec, il faudrait au moins une condition: le repentir.

## IDÉES

## Les déclarations unilatérales d'indépendance en Palestine et au Québec

L'indépendance du Québec n'est pas un droit mais une possibilité qui ne peut pas être réalisée légalement contre la volonté du Canada

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

Professeur de science politique à l'Université Laval

Dans son éditorial du 13 avril, Michel Venne pousse un peu loin le parallèle entre l'indépendance éventuelle des Québécois et celle des Palestiniens. Il écrit : «[...] la menace que peut brandir le Québec de se déclarer unilatéralement souverain et d'en appeler au jugement des puissances étrangères crée une pression sur les négociations. Exactement comme la menace d'une déclaration unilatérale crée une pression sur les négociations israélo-palestiniennes. » Il parle aussi de « la menace d'une sécession unilatérale par les Palestiniens ».

«Exactement comme» et «sécession unilatérale» sont évidemment des expressions qui ne conviennent pas. La proclamation d'un État par les Palestiniens ne serait pas une sécession. Ils ne sont pas Israéliens, ni de leur propre point de vue, ni pour la loi israélienne. Le territoire qui reviendrait à cet État ne fait pas partie d'Israël, ni pour le droit international, ni pour la loi israélienne. La situation des Palestiniens est unique en son genre et tout à fait anormale. Ils ne sont pas, comme les nationalistes québécois ou basques, des gens qui sont citoyens d'un État et aimeraient en changer ou, comme les Tchétchènes, des gens qui voudraient sortir de l'État dont ils sont citoyens et qui les maltraite gravement. Ils n'ont aucun État et ne sont citoyens de nulle part. C'est pourquoi la normalisation de leur situation devra passer par la création d'un État où ils pourront être citoyens. Il ne s'agit pas la seule d'un droit pour les Palestiniens mais d'une nécessité et d'une exigence de la justice. En tant que Canadiens, nous ne devons pas seulement accepter la création d'un État palestinien et être prêts à le reconnaître; nous devons insister pour qu'il soit créé.

Dans le cas des Québécois, nous le savons, l'indépendance n'est pas un droit mais une possibilité qui ne peut pas être réalisée légalement contre la volonté du Canada. Par conséquent, il y a entre les deux menaces de déclaration unilatérale d'indépendance une différence importante, celle qui existe entre menacer de faire quelque chose qu'on a le droit de faire, dans le cas des Palestiniens, et menacer de faire quelque chose qu'on n'aurait pas le droit de faire s'il fallait mettre la menace à exécution, dans le cas des nationalistes québécois.

L'avis de la Cour suprême d'août 1998 n'affecte en rien

cette conclusion. Pour deux raisons. La première se trouve dans l'avis lui-même, qui souligne que la reconnaissance éventuelle d'une indépendance déclarée illégalement n'aurait pas pour effet de la rendre rétrospectivement légale (paragraphe 144). La menace de procéder unilatéralement ne serait donc pas «légitime», comme l'écrit Michel Venne. Elle restera la menace de faire quelque chose d'illégal.

La deuxième raison est que nos juges sont sans doute dans l'erreur sur la question de la reconnaissance internationale. Leur opinion sur ce point a une autorité très différente de celle de tout le reste de leur avis, par ailleurs admirable. Quand la cour explique comment doivent agir nos gouvernements, elle dit le droit. Ainsi, par exemple, ceux qui pensaient que le Canada était indivisible savent maintenant qu'il ne l'est pas; ou bien il ne l'était pas avant 1998 et les juges l'ont seulement rappelé; ou bien il a cessé de l'être par leur décision. Le débat entre ces deux interprétations n'a pas de conséquence pratique: aujourd'hui, le Canada est divisible, même pour ceux qui auraient préféré que les juges en décident autrement.

Notre Cour suprême n'a pas la même autorité pour dicter leur conduite aux gouvernements étrangers. Quand elle explique que «l'intransigeance injustifiée» du gouvernement fédéral dans des négociations pourrait aider le Québec à obtenir une reconnaissance internationale (paragraphe 103), elle ne dit pas le droit. Elle fait une supposition sur ce qui pourrait arriver. Mais il n'y a pas, dans le monde réel, un seul exemple d'un État sécessionniste qui ait obtenu une reconnaissance internationale parce que le gouvernement de l'État dont il voulait se séparer n'avait pas négocié correctement. Je me demande où nos juges sont allés chercher cette idée. Si elle avait le moindre rapport avec la réalité, l'indépendance du Kosovo ou de la Tchétchénie aurait été reconnue depuis longtemps. Il est très rare qu'un État sécessionniste soit reconnu malgré l'opposition de l'État dont il veut se séparer. Quand cela arrive, c'est pour des raisons bien plus graves que la façon dont ont été menées des négociations.

Après comme avant l'avis de la Cour suprême, la question de la reconnaissance d'un Québec indépendant continue à se poser en des termes très simples: si le Canada accepte la sécession, le Québec obtiendra sans aucune difficulté une reconnaissance internationale complète; si le Canada s'oppose à la sécession et la déclare illégale, aucun pays ne la reconnaîtra formellement. La question de l'indépendance palestinienne se pose en des termes très différents: elle n'est pas une affaire intérieure israélienne car les Palestiniens ne sont pas des Israéliens qui voudraient faire sécession.

Si être diplomate signifie en dire le moins possible pour ne froisser personne, notre premier ministre l'est sans doute fort peu. Mais je ne vois aucune raison de lui reprocher ce qu'il a dit sur l'indépendance palestinienne. Celle-ci suscite en Israël des appréhensions compréhensibles mais qui devront être surmontées. Il est bon que des amis des Israéliens en parlent comme d'une perspective d'avenir normale. Pour le même type de raison, la déclaration sur le lac de Tibériade n'est pas non plus une gaffe. Ce lac n'a pas été «conquis» en 1967, contrairement à ce qu'écrit Serge Truffaut, et il a bien plus d'importance concrète pour Israël que pour la Syrie. Pour qu'une négociation aboutisse, il faudra donc sans doute que les Syriens renoncent sur ce point à une revendication symbolique et futile, et il n'est pas inutile de les habituer dès maintenant à cette idée. La confusion se trouve plutôt chez ceux qui veulent à tout prix voir une analogie entre la Palestine et le Québec.

## Une menace légitime

Bien sûr, le mot «sécession» ne s'applique pas à la Palestine, je le concède. C'est une erreur stupide de ma part d'avoir utilisé ce mot. Par contre, M. Derriennic, vous posez le parallèle entre les situations palestinienne et québécoise beaucoup plus loin que je ne le fais moi-même. En ce sens, votre texte n'est en rien une réfutation de mes conclusions. Car le seul parallèle que je me permets de faire avec la Palestine tient dans le fait que la «menace» d'une déclaration unilatérale peut, dans les deux cas, être un moyen de pression sur les négociations, sachant bien sûr que les contextes sont différents, comme les lecteurs du *Devoir* le savent d'ailleurs. Je n'ai nulle part affirmé que cette menace serait mise à exécution avec succès, tout comme d'ailleurs les Palestiniens n'ont pas la garantie qu'une action unilatérale de leur part conduirait à une réussite. Je suis en désaccord avec vous, cependant, lorsque vous dites que le Québec ne serait pas «légitime» de brandir cette menace si les négociations pétaient. La Cour suprême impose au Canada une obligation de négocier si une majorité claire se prononce en faveur de la sécession du Québec dans un référendum. Si le Canada cherche à échapper à cette obligation, vous ne me direz pas que le Québec doit se tenir coi sans réagir? Quels sont alors les moyens à sa disposition pour redonner une impulsion aux négociations? Parmi ces moyens, comme l'évoque la Cour suprême, il y a certainement l'appel au jugement de la communauté internationale et la menace, dès lors légitime si le Canada veut se soustraire à ses obligations constitutionnelles, de procéder à une sécession unilatérale même si celle-ci est illégale et que ce scénario n'est celui privilégié par personne.

Michel Venne



Alain-Robert Nadeau

Langue et sophisme (bis)

## La règle du précédent

Il y a deux semaines, l'honorable Paul-Marcel Bellavance, un juge de la Cour supérieure du Québec, infirmait un jugement de la Cour du Québec qui avait acquitté les propriétaires de The Lyon and the Wallrus (de petits commerçants de Knowlton) accusés d'avoir enfreint les dispositions de la Charte de la langue française qui imposent la nette prédominance du français dans l'affichage commercial.

D'après ma compréhension, la décision du juge Bellavance s'appuyait essentiellement sur la doctrine du *stare decisis* et sur l'absence d'une preuve nouvelle voulant que les conditions qui prévalaient au moment du prononcé de l'arrêt Ford (1988) avaient changé. La semaine dernière, j'ai tenté d'expliquer pourquoi j'estimais que la charge de prouver qu'une restriction apportée à un droit et à une liberté garantis par la Charte canadienne est raisonnable incombait toujours à l'État ou à la partie qui demande le maintien de cette restriction. La chronique de cette semaine sera consacrée à la règle du précédent.

Selon la règle du précédent (*stare decisis*), les tribunaux sont liés par les principes énoncés dans des décisions antérieures — rendues par un tribunal qui lui est hiérarchiquement supérieur — qui impliquent des faits et des principes de droit analogues.

Le juge Bellavance évoque cette doctrine et plus particulièrement les motifs de la Cour suprême dans l'arrêt Ford (1988) pour justifier sa conclusion voulant que la question ait été résolue par les tribunaux et qu'il appartenait à celui «qui veut ramener le débat [...] d'établir en première cette preuve». La question qui se pose à ce point du raisonnement est la suivante: est-ce qu'il y a véritablement un précédent qui puisse être invoqué en l'espèce? Avec respect pour l'opinion contraire, je ne le crois pas.

La première constatation qui s'impose, c'est qu'il faut se rappeler que dans l'arrêt Ford (1988), la Cour suprême du Canada s'est prononcée sur la question de savoir si la prohibition totale d'afficher dans une autre langue que la langue française violait la liberté d'expression garantie par l'article 2b) de la Charte canadienne. Dans un *obiter*, c'est-à-dire une simple remarque dénuée de tout caractère contraignant sur les tribunaux d'instance inférieure, il est vrai que la Cour suprême a expressément évoqué ce critère de la nette prédominance sur lequel s'appuie le juge Bellavance.

Il m'apparaît utile de reproduire au long cet extrait des motifs de la Cour suprême (à la page 780) dont tout le monde parle mais qu'à peu près personne n'a véritablement lu: «La Cour (suprême) pense qu'il n'a pas été démontré que l'interdiction, par les articles 58 et 69, de l'emploi d'une langue autre que le français pour défendre et pour améliorer la situation de la langue française au Québec ni qu'elle est proportionnée à cet objectif législatif. Puisque la preuve soumise par le gouvernement indique que la prédominance de la langue française ne se reflétait pas dans le visage linguistique du Québec, les mesures prises par le gouvernement auraient pu être conçues spécifiquement pour régler ce problème précis tout en restreignant le moins possible la liberté d'expression. Alors qu'exiger que la langue française prédomine, même nettement, sur les affiches et les enseignes serait proportionnel à l'objectif de promotion et de préservation d'un visage linguistique français au Québec et serait en conséquence justifié en vertu des Chartes québécoise et canadienne, l'obligation d'employer exclusivement le français n'a pas été justifiée.»

Dès le prononcé de cette décision, en décembre 1988, le gouvernement du Québec s'est autorisé de la clause dérogatoire de la Charte canadienne afin d'adopter la loi n° 178, qui réintroduisait les dispositions déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême. Cette «clause nonobstant» doit être reconduite après l'expiration d'une période de cinq ans.

En avril 1993, le Comité des droits de l'homme des Nations unies déclarait que cette loi portait atteinte au Pacte international des droits civils et politiques. Deux mois plus tard (six mois avant la date d'échéance de la clause dérogatoire), le gouvernement adoptait la loi n° 86, qui introduisait le régime actuel en vertu duquel l'affichage bilingue est permis selon le critère de la nette prédominance. D'où l'argument, sur lequel s'appuie le juge Bellavance, voulant que les motifs de l'arrêt Ford (1988), bien qu'exprimés en *obiter*, consacrent la constitutionnalité du régime législatif actuel.

S'il est vrai que la Cour suprême a indiqué dans le contexte particulier de l'arrêt Ford (1988) que l'affichage bilingue utilisant le critère de la nette prédominance pourrait ne pas être inconstitutionnel, la cour ne s'est toutefois jamais prononcée sur la validité constitutionnelle de ce régime et encore moins sur celle des dispositions législatives spécifiques sur lesquelles il s'appuie.

À titre d'illustration, le fait que la Cour suprême du Canada ait, dans l'arrêt Feeney (1997), exigé que le législateur adopte des mesures spécifiques au Code criminel afin de pouvoir procéder à l'arrestation d'un individu dans sa résidence ne comporte pas l'assurance que les dispositions spécifiques adoptées subséquemment par le Parlement seront toutes jugées conformes aux garanties constitutionnelles.

Le même raisonnement s'appliquerait sans doute au droit d'une province de faire sécession. Ce n'est pas parce que la Cour suprême a reconnu, dans le Renvoi sur la sécession du Québec (1998), qu'une province n'avait aucun droit de déclarer unilatéralement son indépendance qu'elle a analysé les dispositions législatives spécifiques contenues dans le projet de loi C-20.

Si l'on ne saurait contester la précarité de la langue française en Amérique du Nord, on ne peut néanmoins s'autoriser d'une simple remarque faite par la Cour suprême du Canada pour justifier l'atteinte à un droit ou à une liberté fondamentale. En réalité, la Cour suprême ne s'est jamais directement prononcée sur la constitutionnalité de ce régime linguistique ou sur les dispositions législatives spécifiques qui le composent. Je sais qu'elle le fera si on le lui demande parce que ce raisonnement est un sophisme.

alain-robert.nadeau@justice.com

## Étudier en sciences humaines

MARIE-JOSÉE RENAUD

Étudiante en sciences humaines

Les études collégiales sont censées nous préparer au marché du travail. À travers la mondialisation des marchés et le triomphe du capitalisme, qui dit marché du travail dit informatique, mathématique, technicien ou, mieux encore, ingénieur. Voilà qui laisse supposer un avenir plutôt sombre à tout étudiant en sciences humaines. Et voilà aussi la source de tous ces préjugés qui les accablent.

Rares sont les étudiants en sciences humaines qui sont là parce que c'est ce qu'ils voulaient vraiment faire. Souvent, c'est soit parce qu'ils n'ont pas encore trouvé leur voie, soit parce qu'ils n'ont pas été acceptés dans le programme qui les intéressait (ce qui a été mon cas). Bref, c'est une période de transition, «en attendant de faire quelque chose de mieux». On veut vite se trouver une «prestigieuse» technique, histoire d'échapper aux préjugés populaires. Pourtant, vous êtes-vous déjà attardés à ce que les sciences humaines avaient à offrir? Ce programme nous apprend à nous ouvrir les yeux sur la société qui nous entoure et à critiquer les injustices que nous sommes désormais en mesure de comprendre.

Mais voilà le problème. C'est cette faculté d'analyse que nous développons qui fait en sorte que nul ne nous accorde de l'importance et que l'on passe pour une «gang de chialeux». Tout comme au temps de l'hégémonie du clergé, les gouvernements prouvent l'ignorance. Oh, mais c'est beaucoup plus subtil (et d'autant plus hypocrite) qu'à l'époque. Allez à l'école, étudiez en sciences pures ou devenez techniciens, mais surtout, fermez-vous, et les compagnies vous donneront un bel emploi. Fermez-vous si les gens vous demandent quel est l'impact de l'usine qui vous engage sur notre environnement. Fermez-vous si l'extrême droite se lève en Autriche et si une loi qui remet toute la démocratie en question est votée dans votre propre pays. De toute façon, vous n'aurez pas le choix de vous taire parce que vous en saurez trop peu pour argumenter. Tant que vous empêchez vos 60 000 \$ par année!

Notre société de consommation est à ce point rendue basse qu'on mesure le prestige d'une personne selon son salaire et sa réussite professionnelle. N'est-ce pas ses valeurs, son intelligence et son intégrité qui devraient compter avant tout? Cette année, je termine mon DEC en sciences humaines au collège d'Alma. Laissez-moi vous dire que j'en ai appris, des choses, en deux années, et que je ne regrette aucunement de ne pas avoir été acceptée dans la technique qui m'aurait tant. Vous auriez toutefois raison de me dire que même si je comprends mieux la société, ce n'est pas ce qui va la faire changer, on va toujours se faire fourrer par les gouvernements et par les multinationales. Oui, mais comme dirait mon professeur de science politique, au moins, nous autres (les étudiants en sciences humaines), on sait qu'on se fait fourrer.

Pour terminer, j'ose espérer qu'un jour le programme collégial de sciences humaines sera apprécié à sa juste valeur. En attendant, laissez-moi rêver à une société qui accordera de l'importance aux vrais affaires et où les gens seront moins crédules et ignorants. Je vous demande pardon pour le ton quelquefois agressif de ce texte, mais comprenez bien que ceci est écrit par une jeune fille tannée de se faire mettre sous le nez qu'elle n'a pas d'avenir. Au moins aurai-je appris à réfléchir! C'est supposé n'être jamais perdu!

Pendant les assemblées du conseil municipal de Montréal

## Hôtel de ville ou forteresse?

A. CHELIN

Montréal

Je me suis présentée, le lundi 20 mars dernier, à l'hôtel de ville de Montréal pour assister à une séance régulière du conseil municipal.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que les portes de l'escalier principal donnant sur la rue Notre-Dame ne s'ouvraient pas. Drôle de façon d'accueillir les citoyens! Le bouche à oreille aidant, j'ai compris qu'il fallait se présenter à l'entrée latérale donnant sur la place Vauquelin. Là encore, portes closes, cette fois gardées par deux cerbères (notre société postmoderne les appelle agents de sécurité). Sous cette autorité branchée, les citoyens ont dû se répartir en deux files: la file de ceux qui venaient assister à la séance, la file de ceux qui avaient des questions à poser (maximum 25 personnes pour Montréal, qui compte plus d'un million d'habitants, ce qui dire un citoyen pour 40 000 habitants)!

Drôle de façon, pour la plus grosse ville du Québec, de promouvoir la participation citoyenne! À inscrire au *Livre des records*? Placés ainsi en rangs d'oignons, il a fallu attendre à l'extérieur. Ce jour-là, c'était le printemps. Mais à presque 19h, il faisait froid. Vraiment froid. La mauvaise humeur s'est installée du côté des citoyens, parqués en attente dans le vent. Les agents de sécurité répondaient aux ordres de leurs supérieurs et maintenaient les portes closes. Ceux qui avaient des questions à poser ont pu entrer. Mais attention! Seulement cinq à la fois. Mon tour est arrivé. Je suis entrée avec un groupe de dix (vous avez compris que je n'avais rien à dire!) et nous avons gagné, accompagnés d'un agent de sécurité, les tribunes du côté est. J'étais assise et au chaud, enfin, après avoir effectué un véritable parcours de combattant pour exercer le droit tout à fait légitime d'écouter les délibérations d'une assemblée publique du conseil municipal. Les tribunes d'en face étaient vides. Pourtant, des citoyens attendaient...

Avant l'adoption de l'ordre du jour,

Le conseil peut, par décision ad hoc, prendre une position qui va à l'encontre de ses propres règlements



C'est la politique des portes closes à l'hôtel de ville de Montréal.

des conseillers ont dénoncé le syndrome des portes closes qui sévit à l'hôtel de ville ainsi que les problèmes d'accessibilité du public aux tribunes. Un conseiller a même exhibé le règlement sur les procédures d'assemblée et les règles de régime interne du conseil, où il est clairement écrit, à l'article 3, que

«pendant l'assemblée, le public est admis dans les tribunes [...]». Or les tribunes ouest étaient fermées. Volontairement fermées. Sur ordre de qui? Le conseiller a tout naturellement demandé que ces tribunes soient ouvertes et que le règlement soit tout bonnement appliqué. Le président d'assemblée a refusé. Sous couvert d'ordre et de sécurité, bien entendu. En faisant jouer la suspicion et la peur pour contrôler un public pointé d'avance comme malveillant. Le discours démagogique de l'extrême droite en plein cœur de l'hôtel de ville de Montréal! 35 élus, sans broncher, ont entériné la position du président, contre 12. Les tribunes ouest sont restées fermées et les citoyens sont restés dehors.

C'est ainsi que le conseil peut, par décision ad hoc, prendre une position

qui va à l'encontre de ses propres règlements. À quoi servent donc les règlements? À être contournés? Arrêtons l'hypocrisie! Autant les abolir immédiatement et faire un autodafé public et officiel de tous les règlements de la Ville! C'est ainsi qu'un pouvoir discrétionnaire devient facilement et abusivement arbitraire quand il s'appuie sur des arguments farfelus qui ressemblent à s'y méprendre à des stratégies de manipulation (un peu plus d'objectivité et un peu moins de paranoïa: ce 20 mars, il n'y avait aucun causeur pour troubler l'ordre public autour de l'hôtel de ville). Plus grave encore est l'objet même du vote: c'est ainsi que nos élus, en censurant sciemment la présence des citoyens aux délibérations politiques publiques, sabordent l'un des fondements mêmes de la démocratie. Sans hésitation, sans vergogne et dans la plus totale banalisation.

Entre un hôtel de ville transformé en forteresse, à coups de procédures proprement manipulées, lors des assemblées publiques délibérantes et des journées «portes ouvertes» (eh oui!) organisées à grand renfort médiatique quelques jours par année pour épater le bon peuple, la citoyenne ordinaire que je suis se sent prise au piège du double discours d'une démocratie de carton-pâte qui masque adroitement une redoutable dérive d'autorité.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (rie humoriste), Marie-André Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorat (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzetti, Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutras (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Anouk Hurbatt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## BOAT PEOPLE

SUITE DE LA PAGE 1

par une vague de sympathie sans pareille. À l'automne 1978, comme le relate Caroline Méthot dans son livre *Du Vietnam au Québec - La valse des identités*, l'opinion internationale avait de fait été alertée par l'affaire du *Hai Hong*. Par ce navire sans vivres, infesté de rats et chargé de 2500 personnes, bloqué en Malaysia, le monde entier fut exposé aux invivables conditions de voyage et à la promiscuité des camps de réfugiés par lesquels transitaient les exilés.

Ces récits provoquèrent la création, relate Mme Méthot, de «une des structures les plus originales et les plus intéressantes à avoir vu le jour».

Par l'entremise du parrainage, l'intervention directe du public fut rendue possible. «Dans un élan de compassion», écrit Mme Méthot, plus de 40 000 Canadiens se sont ainsi réunis entre amis, parents, associations volontaires, diocèses ou paroisses pour subvenir pendant un an aux besoins essentiels des réfugiés.

Arrivés ici sans bagage aucun, les Vietnamiens débarquaient donc avec l'essentiel, certains, forts d'une langue française bien maîtrisée ou d'une profession, d'autres, forts de l'appui de compatriotes déjà bien installés. Et tous assurés de la sympathie des Québécois.

Pour M. Nguyen, l'histoire de l'immigration vietnamienne est celle d'une réussite, avec ce que cela comporte d'assimilation. «Mes collègues de l'association vietnamienne craignent que d'ici 20 ou 30 ans, plus aucune de nos réunions ne se tiendra en vietnamien mais en français...»

M. Nguyen évoque même sa vieille mère de plus de 90 ans qui a elle-même adopté les mœurs d'ici, mangeant «à la québécoise le midi» et à la vietnamienne le soir, «alors qu'on a plus de temps pour préparer les plats vietnamiens, qui prennent tant de temps à mijoter».

En 20 ans de vie ici, M. Nguyen se sent encore Vietnamien mais sait que déjà un énorme fossé s'est creusé entre lui et ses compatriotes restés au Vietnam. «En tant d'années à l'étranger, nous changeons beaucoup. Nous n'avons pas vécu toutes les misères que les Vietnamiens ont vécues depuis 20 ans. Même si je prenais grand soin de me vêtir comme eux, tout de suite mes compatriotes verraient l'étranger en moi.»

De toute manière, aujourd'hui, M. Nguyen imagine mal un retour en arrière. Sa vie, et celle de ses enfants, est aujourd'hui ici. Leur mode de vie est aujourd'hui le même que le nôtre, avec ses contraintes. Comme les Québécoises nées ici, les Vietnamiennes travaillent, n'ont pas de bonnes et ne peuvent plus, comme dans leur pays d'origine, s'occuper des grands-mères et des arrière-grands-pères. Les aîeux sont donc de moins en moins nombreux à vivre sous le toit familial et de plus en plus nombreux à prendre le chemin du centre d'accueil.

Pour M. Nguyen, la réussite de l'immigration vietnamienne repose en grande partie sur l'éducation. «Sans vouloir être arrogant, pour les Vietnamiens, rien n'est plus important que l'instruction de leurs enfants», explique M. Nguyen. «Quand des enfants réussissent bien, ce ne sont pas eux que l'on félicite à la remise de leur diplôme mais leurs parents.»

Dans *Du Vietnam au Québec*, Caroline Méthot, étudiante à l'appui, confirme. Les Asiatiques, en général, obtiennent dans les faits de meilleurs résultats scolaires, faisant croire que le cliché du bon élève asiatique n'est sans doute pas qu'un mythe. Pour son ouvrage, Caroline Méthot a interrogé des Vietnamiens de 18 à 25 ans après dix ans de vie au Québec, traçant du coup un portrait des jeunes représentants de cette diaspora.

Quelques-uns seulement d'entre eux, écrit Mme Méthot, souhaiteraient retourner vivre au Vietnam.

De façon générale, poursuit-elle, les jeunes Vietnamiens émettent peu de critiques face à la société québécoise. À leurs yeux, les Québécois sont francs, chaleureux, honnêtes; ils disent ce qu'ils pensent et les jeunes de leur âge jouissent, dans leur vie sociale, d'une plus grande liberté.

Etrangement, les jeunes Vietnamiens auraient même tendance à trouver plus de défauts à leurs pairs de même origine et plus de qualités aux Québécois, «bien qu'ils aient une grande fierté de leur héritage vietnamien».

À l'école, avec leurs amis et même avec leurs frères et sœurs, ils parlent le plus souvent la langue dominante, mais avec leurs parents, cependant, «ils ne remettent nullement en question la pratique du vietnamien [...]». La langue d'origine est un symbole, et rares sont ceux qui ne veulent pas en faire don à leurs enfants». En principe, du moins...

Signe des temps, au Québec, les Nguyen sont aujourd'hui plus nombreux que les Tremblay!

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

blanc de Mme Harel.

Refusant de résumer sa réforme à un simple objectif de regroupements ayant pour cible un nombre précis de municipalités à fusionner, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole la voit plutôt comme une «vision de développement» du Québec urbain. Elle avoue toutefois ignorer quel en sera le résultat final («c'est vrai, je ne le connais pas») mais se donne quatre ans pour redessiner la carte municipale du Québec.

Mme Harel se garde également de préciser qui seront les gagnants et les perdants de la réforme chez les contribuables puisqu'elle dit viser avant tout de «meilleurs services à un coût équivalent ou des services équivalents à des coûts moindres». Le livre blanc insiste toutefois sur «une répartition plus équitable du fardeau fiscal» dans les grands centres, et un haut fonctionnaire du ministère a précisé hier que «certaines municipalités de banlieue pourraient voir leurs taxes augmenter».

D'ici là, l'échéancier sera déterminant: les comités d'élus, déjà à l'œuvre, devront faire part de leurs recommandations à la ministre en juin sur les équipements à portée supralocale à regrouper et, en septembre, sur les fusions municipales à Montréal, Québec et Hull. Le gouvernement compte donc trancher avant la fin de l'année en faisant fi des opposants qui se manifestent déjà dans l'entourage des trois grandes villes. Le train des fusions est lancé, les maires n'ont qu'à monter à bord, a souligné la ministre Harel. «Les absents ont toujours tort», a-t-elle dit à l'intention des élus municipaux qui refusent de travailler au sein des comités d'élus.

Elle réitère que le statu quo est inacceptable et que son gouvernement se donne désormais une «obligation de résultats», sans préciser desquels il s'agit. En fait, elle répète également qu'il n'y aura pas de mur à mur, en ce sens que les orientations gouvernementales s'appliqueront différemment selon les régions.

Comme prévu, le livre blanc explique que la Commis-

SUITE DE LA PAGE 1

sion municipale du Québec aura des pouvoirs accrus et pourra intervenir en matière de regroupements municipaux. Devant l'impossibilité de s'entendre entre municipalités, la ministre se garde, grâce à une mécanique législative, le pouvoir de décréter les fusions, et ce, sans tenir de référendum consultatif, une mesure qu'elle compare à un «sondage».

Le programme de péréquation en faveur des petites municipalités sera réduit à compter de janvier prochain puis aboli en 2002. Les fusions seront également facilitées par l'ajustement du cadre des relations de travail, comme l'a précisé la ministre du Travail, Diane Lemieux, la semaine dernière.

Pour renforcer le palier supramunicipal, en plus de la création de communautés métropolitaines à Montréal, Québec et Hull, le gouvernement veut toujours ajouter aux rôles des MRC, notamment en ce qui a trait au partage de la croissance de l'assiette foncière.

En ce qui a trait aux documents ayant fait l'objet de fuites dans les journaux la semaine dernière, le livre blanc de Mme Harel apporte peu de nouveau, sinon une «attention particulière» au cas des agglomérations de Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi-Jonquière. Québec veut y améliorer la gouverne en abordant en priorité les fusions dans ces régions, tout comme à Montréal, Québec et Hull.

## Maires des grandes villes

La vision urbaine qui se dégage du livre blanc de la ministre Harel plaît déjà aux maires des plus grandes municipalités. C'est le cas du maire de Montréal, Pierre Bourque, qui se croit maintenant autorisé à «construire la métropole de demain». Cette opinion est également partagée par les maires de 92 villes de centralité québécoises, qui ont donné leur appui au gouvernement Bouchard en conférence de presse à Québec.

Parlant au nom des six villes-centres, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a salué «la volonté d'agir» du gouvernement, une volonté qui a tardé à naître mais qui a évité, selon lui, la «moulinette électorale». Le maire de Saint-Jé-

rôme (qui ne fera pas partie de la communauté métropolitaine de Montréal) et représentant des 25 villes d'agglomération, Marc Gascon, affirme que «le gouvernement nous permet de reconstruire tout le Québec». Quant au porte-parole des 61 villes de centralité, le maire de Mont-Laurier, Jacques Brisebois, estime que l'angle, celui de la perspective plutôt que du compromis, adopté par le gouvernement est le bon.

Tous exigent cependant un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec. Placés désormais sous la responsabilité du ministère des Finances, les travaux impliquant des fonctionnaires provinciaux et municipaux ont déjà commencé à cet effet, a indiqué la ministre Harel en conférence de presse.

## Unions municipales

Par contre, l'opposition libérale et les unions municipales ont reçu les orientations gouvernementales avec beaucoup moins d'enthousiasme. Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mario Laframboise, pense qu'il n'y aura pas d'économies d'échelle au profit du contribuable. Il réclame toujours un pacte fiscal et l'abolition des plannings d'emploi obtenus par les syndicats municipaux il y a plusieurs années. «Pourquoi faire une vaste réforme si ça coûte le même prix pour le citoyen?», conclut-il.

Du côté de la FQM (Fédération québécoise des municipalités), le président Florian Saintonge se demande aussi ce qui se cache derrière les grands principes de la ministre Harel et une «réforme si radicale». Il dit craindre pour l'avenir des villes hors des grands centres et déplore le fait que «les municipalités à dimension humaine vont disparaître».

Quant à lui, le critique de l'opposition officielle Roch Cholette pense que les citoyens sont les grands perdants de la réforme Harel puisqu'ils «ne pourront profiter d'aucune diminution de leur fardeau fiscal». Le député libéral déplore les fusions municipales forcées, l'absence de modifications au Code du travail et de diversification des sources de revenus municipales.

## FORÊTS

SUITE DE LA PAGE 1

simple passage d'humains y est interdit et leur déclassement ne peut se faire sans l'accord du gouvernement et une consultation publique en règle.

La protection accordée aux «écosystèmes forestiers exceptionnels» serait sensiblement plus malléable: le déclassement d'un site, en tout ou en partie, serait possible «si les raisons qui ont justifié sa classification n'existent plus». Le projet prévoit aussi que le ministre, toujours après consultation de ses collègues, pourra autoriser une certaine exploitation des sites classés! Mais «ces activités ne devront pas compromettre la diversité biologique du site en question, ni provoquer la disparition ou la dégradation des caractéristiques qui en ont justifié la classification».

Les bois de ces sites «exceptionnels» pourraient donc, à terme, devenir en somme la crème de l'exploitation forestière au Québec. Mais ces trous dans la pérennité des sites protégés pourraient les exclure des listes provinciales et fédérales d'aires protégées en raison de cette possibilité d'exploitation épisodique... Quant à la forêt boréale, le ministre des Ressources naturelles devra «réviser les dispositions qui s'appliquent à la portion nord du Québec méridional, entre les 51,00 et 52,30 degrés de latitude nord», qui font l'objet présentement d'une intense collision juridique devant les tribunaux. Ce territoire, reconnaît le projet de révision, renferme des milieux physiques fort diversifiés qui se distinguent notamment par la nature et la minceur du sol, l'altitude et le relief, ainsi que leur faible taux de croissance.

Le ministre des Ressources naturelles devra ainsi, selon la version obtenue du projet de loi, définir la limite d'exploitation nordique de la forêt boréale d'ici septembre 2002. De plus, le ministre n'acceptera «dorénavant», c'est-à-dire à compter de maintenant, «aucune extension des aires communes actuelles» et il n'accordera aucun nouveau contrat au-delà de cette limite. A moyen terme, les seules activités d'aménagement forestier permises seront «celles réalisées dans le but de combler les besoins locaux des communautés qui y vivent».

Le projet de loi prévoit même qu'«à moyen terme, toutes les attributions consenties au-delà de cette limite nord» seront abolies, ce qui donnera lieu à des «solutions de rechange» au profit des propriétaires d'usines affectées par ce changement. Quant aux forêts boréales situées en deçà de cette limite, le ministre continuera d'y accorder des droits de coupe mais il «devra tenir davantage compte du phénomène de récurrence des feux lors du calcul de la possibilité forestière», ce qui laisse entendre que ses modèles mathématiques avaient sous-estimé le phénomène jusqu'ici.

La révision projetée du régime forestier québécois, dont *Le Devoir* révélait la première esquisse en décembre, ne réduit

plus les surfaces de coupe à blanc. Au Canada, 80 % des surfaces forestières en forêt nordique sont encore coupées à blanc. Pour Québec, la réforme de 1989 avait déjà réduit «considérablement» ces surfaces, de 250 à 150 ha dans la partie nord du Québec, de 250 à 100 ha dans le centre de la province et de 80 % dans le sud du Québec (de 250 à 50 ha).

Ce qui est nouveau, cette fois, se sont les règles visant à espacer les coupes à blanc, dont la juxtaposition, clairement illustrée dans *L'Erreur boréale*, du tandem Desjardins-Monderie, a scandalisé une grande partie du Québec.

La manière actuelle de dispersion des coupes à blanc prévoit l'ébauche de projets de loi, n'assure pas une distribution des coupes qui soit capable d'imiter réellement les phénomènes naturels, comme le feu. Tout comme, y lit-on, les normes actuelles «ne tiennent pas suffisamment compte des préoccupations de tous les utilisateurs du milieu forestier et elles ne favorisent pas suffisamment l'utilisation polyvalente du territoire».

La nouvelle stratégie entend donc mettre de l'avant trois «exigences minimales immédiates». D'abord, obliger les forestiers à «conserver en tout temps au moins 30 % de peuplements forestiers de sept mètres et plus de hauteur dans les unités territoriales», ces nouvelles régions forestières dont la délimitation pourra vraisemblablement être débattue par le public.

Deuxièmement, on prévoit de limiter à 40 % la superficie forestière d'une unité territoriale, qui sera coupée à blanc, sur une période de 20 ans, afin d'étaier ces coupes dans le temps.

Troisièmement, obligation sera faite aux exploitants de conserver entre deux aires de coupe des zones boisées «équivalentes à la plus grande de ces aires et d'une largeur minimale de 200 mètres». En somme, on autorisera des coupes en mosaïque afin de permettre à la grande et à la petite faune de ne plus se retrouver en plein désert forestier. Les exploitants pourront aussi «expérimenter d'autres approches sylvicoles». Le ministre se dit néanmoins conscient que «ces exigences minimales ne garantiront pas en toute circonstance le maintien de la diversité biologique d'un territoire». Mais au lieu d'ajouter des mesures pour y arriver, il se console en se disant qu'une partie des animaux «pourront donc y survivre et continuer de jouer leurs rôles respectifs dans les écosystèmes».

Le ministre lâche par ailleurs du lest sur un autre plan en annonçant le remplacement de certaines normes au profit «d'objectifs» de conservation. On laissera aux forestiers la polyvalence des territoires et la survie d'espèces selon leurs recettes à eux au lieu de les prescrire dans la réglementation. Cet «assouplissement», reconnaît le ministre, «devra être graduel car on ne connaît pas encore tous les impacts des activités d'aménagement sur le milieu forestier». Mais l'exploitant forestier devra s'engager à «défrayer les mesures correctrices nécessaires s'il n'obtient pas les résultats escomptés».

## JOHNNY

SUITE DE LA PAGE 1

sarcasmes s'effiloche. Trop bleu, ce regard. Trop large, ce sourire. Trop craquant, ce type pas si compliqué qui répond sans ostentation ni fausse modestie aux questions. «On ne m'avait pas demandé de revenir», offre-t-il, désarmant, quand on le sonde sur les motifs de sa longue absence. «Mes disques n'étaient pas distribués», ajoute-t-il. Je le sais; je les achetais tous en importation. Je sais aussi pourquoi il n'est plus revenu: à la place des Nations, en 1975, où il se produisait en programme double avec sa compagne d'alors, Sylvie Vartan, c'était à moitié vide. J'y étais, fort heureux, vous pensez bien, mais quand même un peu seul avec mes copains. La compagnie de disques Philips-Canada se désintéressa du cas Johnny, cessant à la fin des années 70 les pressages locaux. C'est seulement depuis l'an dernier qu'on tente à nouveau le coup chez Barclay-Philips (branche du conglomérat Universal).

«À ses débuts aussi, il a dû se battre, vous savez», me glisse au creux de l'oreille un monsieur barbu en français de France. Et voilà l'homme me racontant qu'il a vu Johnny se faire jeter fin 1960 à la salle Wagram à Paris: on l'avait envoyé au casse-pipe, le programmation en pleine nuit jazz donnée en hommage à Sydney Bechet. «Il a chanté Laisse les filles et puis une bouteille de bière lui a sifflé les oreilles... Les gens lançaient des peures d'orange, toutes sortes de choses. Une poignée de fans a voulu prendre sa défense et ce fut la mêlée générale...» Personne n'en viendra aux mains à MusiMax: Johnny a séduit tout le monde.

Avant de sortir des studios, le journaliste maison Patrick Marsolais m'attrape: il sait que je suis un fan de Johnny et veut des commentaires. Il pose la question à un million d'euros: pourquoi Johnny? Je le lui dis. C'est l'émotion. La qualité inaltérable de l'émotion. Même quand il chante des énigmatismes, on y croit. Enormément. C'est très exactement le contraire de Lara Fabian. Johnny, c'est effarant, plus il appuie la note, et plus elle touche. Crédibilité absolue. Il n'y a qu'à écouter *Sang pour sang*, le dernier de ses 70 albums, pour s'en convaincre: il y ramène à lui des textes de Françoise Sagan, Vincent Ravalec, Philippe Labro, Miossec, Zazie. Et à chaque chanson, on est certain que Johnny chante sa vie. Et la nôtre.

Avec Johnny au 37<sup>e</sup> étage

L'ascenseur me hisse au Lounge de l'hôtel Sheraton, au 37<sup>e</sup>. Je fredonne en chemin l'adaptation française que Johnny Hal-

lyday chantait en 1975 de l'imparable *Twenty Flight Rock* d'Edie Cochran. Je vous donne le titre en mille: 37<sup>e</sup> étage. C'était justement dans son répertoire, à la place des Nations. Pure coïncidence: Johnny sourit de son fameux sourire de Johnny quand je lui fait la remarque.

On m'a obtenu Johnny tout seul après la conférence de presse. Vingt minutes dans le bleu des yeux. Impossible de ne pas remarquer la peau, toute de cuir. Le soleil de Ramatuelle (où il habita longtemps une hacienda d'inspiration mexicaine, la Lorada) a fait son œuvre. D'emblée, je lui renvoie la question de Marsolais. L'émotion dans l'interprétation, cette sincérité de ton qui authentifie chaque note, il la trouve où, depuis quarante ans? «On est des donneurs de sentiments pour les gens, résumé-t-il. C'est pour ça que j'ai toujours aimé Brel. Il vivait complètement ses chansons. C'est ce que j'essaie de faire. Pour donner, il faut ressentir. Vivre ce qu'on dit.» Et voilà, quoi.

Mais il y a aussi le métier, chevillé au corps. Une technique développée et affinée en plus de 800 chansons. Un instinct totalement sûr qui lui permet de savoir quand et comment augmenter la tension dans une chanson, et surtout quand assener la note qui tue. L'art consommé du crescendo. «C'est ce qu'on appelle le pont. Le moment où ça monte. Pour moi, il n'y a pas de chansons sans pont. Ce que je fais, au fond, c'est pas loin de la tradition de la musique classique. Pavarotti, c'est son principe, aussi.»

Chez Johnny, évidemment, pas de demi-mesure qui tienne. En studio, il accouche encore et toujours des chansons en une prise ou deux, sans retouches, comme Elvis. «Je n'aime pas recommencer quoi que ce soit.» En spectacle, pareil, il n'y a jamais que le présent. Et le public, toujours différent. «Il y a des gens qui font 500 kilomètres pour venir passer une soirée en votre compagnie. Vous n'avez pas le droit moralement et humainement de leur donner un spectacle moins bon que la veille.» Bruce Springsteen dit exactement la même chose: pour le spectateur, il n'y a qu'un seul soir qui compte. Le sien. «Springsteen, j'aime beaucoup. Il est un peu comme moi, à ce niveau-là.»

Cet été, Johnny Hallyday en donnera beaucoup, de ces soirées sans lendemain pour des gens qui s'en souviendront toujours. De gros événements comme le spectacle gratuit au Champ-de-Mars devant un auditoire prévu d'un million de personnes, le grand retour à l'Olympia et l'habituelle tournée dans la plupart des villes de France et des alentours, ratissant le terrain et renouant le pacte de fidélité avec les fans. «Et je termine l'été avec vous.» S'il le dit, mieux vaut le croire.

## GAGES

SUITE DE LA PAGE 1

un partenaire, glisse Robert Tessier. «L'infrastructure est déjà en place. Le client payerait un ticket modérateur de 25 % et le gouvernement, le reste. Au Québec, l'industrie [qui compte quelque 300 commerces] octroie environ 100 millions de dollars par année en petits prêts.»

Option consommateurs n'est pas de cet avis. L'organisme de défense des consommateurs se bat contre ce genre de commerce qui exige souvent des conditions financières exorbitantes et illégales selon les articles de la Loi sur l'intérêt du Canada et la Loi sur la protection du consommateur du Québec. «S'ils [les propriétaires] n'arrivent pas à faire de l'argent avec des taux aussi élevés, ce n'est pas notre problème», réplique Marie-Claude Laroche, avocate de l'organisme. «Nous croyons que 60 % est déjà un taux trop haut.»

Quant à la possibilité de financement public pour permettre une uniformisation des taux, Option consommateurs la rejette du revers de la main. «Si le gouvernement commence à financer les commerces de prêt sur gages, jusqu'où ça va aller? se demande Marie-Claude Laroche. Il y aurait lieu de regarder d'autres avenues parce qu'il y a quand même beaucoup de commerces qui baignent dans l'illégalité.» L'organisme croit qu'il faut plutôt aider les personnes qui ont besoin de crédit pour des biens essentiels en mettant sur pied des ressources communautaires et en sensibilisant les banques à faire du microcrédit.

En attendant, Robert Tessier soutient que les «pawn shops» sont essentiels, même si leurs taux de crédit vont de 300 à 500 % par année. Celui-ci assure qu'en appliquant la loi à la lettre, les commerces vont fermer. «Et ce sont les clients qui vont pâtir», indique M. Tessier. Si la police et les groupes de défense des consommateurs continuent à faire pression, nous allons arrêter de prêter de l'argent et ne faire que des achats. Les clients ne pourront plus avoir leurs biens.»

Selon le regroupement des propriétaires, de 50 à 75 % de leurs clients viennent récupérer leurs biens qu'ils ont mis en gage dans le mois suivant le prêt. Robert Tessier souligne que «ceux qui chialent contre leurs commerces sont ceux qui n'en ont pas besoin». Selon lui, 5 % des Québécois utilisent ce type de service et ils sont satisfaits. «Il y a 1200 magasins de prêt sur gages au Canada. On doit bien répondre à un besoin! Ce qu'on pourrait dénoncer, c'est la perception négative qu'on a de notre industrie.»

Dans un rapport déposé en octobre dernier à la Commission de l'administration et des services aux citoyens, l'ex-bâtonnier du Québec, Claude Masse, indiquait que de 70 à 80 % des articles qui circulent dans les «pawn shops» sont le fruit de vols. Robert Tessier se défend en indiquant qu'à une perquisition dans 73 commerces montréalais à l'automne n'a pas prouvé cette théorie. «Ils ont saisi 106 objets pour enquête, mais seulement 26 se sont révélés être des objets réellement volés.»

Cela, Marie-Claude Laroche répond que la proportion de recel est difficile à prouver au criminel, mais que cela ne veut pas dire que ces commerces soient blancs comme neige. «Nous n'avons pas énormément de plaintes de consommateurs au sujet de ce type de commerce. On croit que c'est parce que les gens qui les utilisent ne souhaitent généralement pas en parler ou qu'ils ne souhaitent pas faire de démarches. Mais nous croyons également qu'ils ne font pas tant d'aide de dernier recours que cela. C'est plus un endroit où on va écouler du stock volé.»

Les propriétaires de ces commerces assurent qu'ils n'exploitent pas les pauvres. «Il y a huit ans, nos clients étaient plus des gens qui vivaient de l'aide sociale, mais maintenant on voit des gens de plusieurs classes», témoigne Robert Tessier. La population pense que ce sont les pauvres qui font pitié qui vont chez les prêteurs sur gages. Ce n'est pas le cas. C'est monsieur-Tout-le-monde qui veut de l'argent tout de suite. Il soutient que cette façon de faire est devenue un mode de vie pour certains, au même titre que d'autres utilisent leurs cartes de crédit.

Malgré tout, Option consommateurs n'endosse pas ce discours. «Nous ne sommes pas d'avis que ces magasins sont une nécessité ou qu'ils sont un soutien de la société», affirme Marie-Claude Laroche. En novembre, lors de la perquisition, il n'y a pas un contrat de prêt qui respectait les articles des lois.»